

**Rapport pour la commission permanente du
conseil régional**

JANVIER 2014

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**AGENDA 21 ÎLE-DE-FRANCE :
BILAN ET PERSPECTIVES
PLAN D' ACTIONS 2014-2015**

Chapitre budgétaire : chapitre 937 « Environnement »
Code fonctionnel 71 « Actions transversales »,
Programme HP 71-002 « Démarches de Développement Durable »,
Action 17100201 « Agendas 21 »

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS.....	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1 : « BILAN 2010 – 2013 DE L'AGENDA 21 »	9
Eco-construction.....	10
Alimentation Santé	14
Biodiversité et eau.....	16
Déchets.....	18
Energie Climat.....	21
Mobilité Durable	26
Accompagnement de la démarche	27
Bilan des autres actions transverses qui contribuent également à la responsabilité sociétale.....	30
ANNEXE AU RAPPORT N°2 : « INDICATEURS DE PILOTAGE ».....	39
PROJET DE DELIBERATION	41
ANNEXE A LA DELIBERATION : PLAN D' ACTIONS 2014 - 2015.....	43

EXPOSE DES MOTIFS

L'AGENDA 21 AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Un Agenda 21 pour conforter l'Eco-Région

Adopté en 2009, l'Agenda 21 s'inscrit dans une dynamique de prise en compte croissante du développement durable dans l'action de la Région. C'est une démarche participative, concertée, évolutive qui associe personnels, élu-e-s et organismes associés.

L'Agenda 21 est à la fois une démarche de développement durable et un programme de mise en œuvre qui vise à répondre à 3 objectifs stratégiques :

- Accorder le fonctionnement quotidien de l'institution avec les principes du développement durable en visant l'exemplarité
- Intégrer des objectifs de l'Eco-Région à la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques régionales
- Renouveler la gouvernance régionale à partir du développement durable

La mise en œuvre de l'Agenda 21 s'appuie sur 4 outils :

- Programme d'actions «Région exemplaire» et plan d'actions annuel
- Référentiel «Eco-Région» comme outil d'intégration des objectifs de l'Eco-Région dans les politiques régionales
- Dispositif d'évaluation en continu assorti d'indicateurs
- Programme de sensibilisation et de formation

L'Agenda 21 comme véhicule de la transformation

La démarche se veut évolutive et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, c'est pourquoi les documents et des programmes d'actions pourront faire l'objet d'ajustements, conformément au système de révision annuelle (passage en CP).

La relance de l'Agenda 21 a été concrétisée à partir de 2010 par un ajustement du programme d'actions, la proposition d'un plan d'actions 2011 (44 actions) puis 2012 (41 actions), une mise en œuvre du référentiel sur des politiques pilotes Agenda 21, de l'évaluation et une ouverture progressive de la démarche aux partenaires.

L'amélioration continue de l'Agenda 21

En tant que projet de Développement Durable, l'amélioration continue est au cœur de l'Agenda 21. L'évaluation du projet a été prévue dès son élaboration avec un apport méthodologique d'expert en évaluation. C'est une caractéristique forte du projet. La démarche d'évaluation de l'Agenda 21 a porté sur trois volets, qui correspondent aux angles d'approche à considérer :

- Évaluer l'Agenda 21 en tant que projet à part entière, porté par une équipe, doté d'un programme d'actions, géré selon un calendrier et des échéances.
- Évaluer l'Agenda 21 en tant que processus visant à infléchir les politiques régionales, dans le sens d'une meilleure prise en compte du développement durable.
- Évaluer l'Agenda 21 en tant qu'outil de conduite du changement visant à faire évoluer les pratiques de travail, les processus de prise de décision et l'organisation de l'institution régionale.

L'évaluation a été réalisée la 3^{ème} année de mise en œuvre pour mesurer l'avancement et les marges de progrès de la démarche. Cette évaluation, confiée à un prestataire externe, portait sur le projet et l'optimisation du processus : évaluation de la mise en œuvre des actions, du fonctionnement des groupes et réseaux d'acteurs, de la diffusion de l'Agenda 21, et de l'adoption des outils Agenda 21 par les partenaires de la Région.

Le rapport d'évaluation final propose pour chacun des thèmes suivants des recommandations et pistes d'amélioration : conception, gouvernance, pilotage, mise en œuvre du plan d'actions, transversalité, et communication et valorisation de l'Agenda 21. Le prestataire de l'évaluation a présenté l'ensemble des résultats et recommandations lors du comité stratégique Agenda 21 du 18 octobre 2012 organisé conjointement avec la commission Environnement.

Pour mesurer l'avancement et les marges de progrès de sa démarche par un regard externe, la Région a demandé la reconnaissance par l'Etat de sa démarche comme un « Agenda 21 local France ». Elle a été labellisée « Agenda 21 local France » pour 3 ans lors du 6^{ème} appel à reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » organisé par l'Etat (voir extrait tableau ci-dessous).

Les rapports d'expertise de ces deux démarches d'évaluation et de labellisation ont montré de fortes convergences, à la fois sur l'identification des points forts de la démarche et sur les améliorations à apporter.

Rapport d'évaluation	Jury de labellisation Agenda 21 local France
Une réponse aux enjeux clairement identifiés dans l'état des lieux de l'institution établi en phase de conception.	Une mise en œuvre profonde et opérationnelle du concept d'Eco-Région.
	Un projet stratégique traduisant la vision politique de la collectivité et impactant à ce titre l'ensemble des outils d'intervention régionaux.
Un lieu d'expérimentation de nouvelles actions et non pas un catalogue d'actions déjà existantes.	Un changement de culture attendu au niveau de la collectivité francilienne (cheminement vers le développement durable).
Des outils performants favorisant la transversalité des politiques régionales au regard des finalités du Développement Durable (référentiels, grilles et guide de la commande publique).	Un apport méthodologique (dispositif d'évaluation, indicateurs, référentiel de l'Eco-Région) et des outils (Guide de la Commande Publique Responsable, Référentiel aménagement et construction durable) revêtant un intérêt pour de nombreux acteurs, au-delà de la Région Île-de-France.

Les recommandations exprimées par le jury de labellisation et le cabinet d'évaluation ont notamment porté sur les axes suivants :

- l'affirmation d'une stratégie à moyen terme améliorant la lisibilité de l'Agenda 21
- le besoin d'objectifs plus opérationnels et le renforcement du travail sur les indicateurs
- la précision et le renforcement des liens entre l'Agenda 21 et les autres politiques et démarches
- le développement du travail partenarial

4 années de mise en œuvre

Ces 4 années ont vu la concrétisation de plusieurs actions exemplaires généralement conduites entre différentes unités : les démarches lycées et CFA éco-responsables, le Référentiel aménagement et construction durable et sa déclinaison sur les bases de loisirs et les établissements de l'enseignement supérieur, la recherche et l'apprentissage, de nombreuses actions dans le domaine de la prévention des déchets, conduites dans le volet exemplarité du Plan de réduction des déchets d'Île-de-France. Celles-ci ont permis par exemple à la Région d'être la première des collectivités au classement PAP 50 (sur sa politique papier).

Quelques actions phares mises en œuvre dès 2010

- Elaboration et déclinaison sectorielle d'un référentiel aménagement et construction durable qui donne les lignes directrices de la construction et de l'aménagement durable au niveau régional (différent du niveau national) et constitue un guide pour les porteurs de projets, à usage interne et externe.
- Diagnostics thématiques (énergie, déchets, biodiversité) des bases de loisirs en 2010, et élaboration et mise en œuvre des plans d'actions correspondants pour chaque base, depuis 2011
- Internalisation des contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation des lycées chauffés au gaz afin de réduire les consommations par une meilleure gestion et de s'inscrire dans les enjeux régionaux de réduction des émissions et de contribuer à réduire les dépenses énergétiques. L'objectif visé serait d'abaisser de 20% les consommations par ce biais, hors intervention sur le bâti.
- Audit handicap de l'ensemble des lycées franciliens, et élaboration d'une stratégie d'intervention par filière d'enseignements
- Démarche lycées éco-responsables qui a pour but de relier l'éducation à l'environnement des lycéens et la gestion durable des établissements, en sensibilisant les communautés scolaires et en les accompagnant pour la réalisation de projets d'éco-responsabilité concrets dans leur propre établissement.

L'animation de l'Agenda 21 repose sur l'engagement de 11 « référents Agenda 21 » au sein de chacune des unités, ambassadeurs et coordonnateurs de la démarche auprès de leurs collègues. Des pilotes, au nombre d'une quarantaine, portent dans leurs services les actions des plans annuels « Exemplarité », contribuant à la durabilité du fonctionnement au quotidien de l'administration régionale. Des personnes ressources de la Région et de ses organismes associés contribuent aux différents groupes de travail et à l'enrichissement et à la diffusion de la démarche Agenda 21.

Au total, près de 150 personnes participent à l'Agenda 21 à ces différents titres : référents, pilotes, personnes ressources.

Le suivi global est réalisé par le service Agenda 21 sur la base des éléments fournis par les pilotes d'actions : taux de réalisation, moyens humains et financiers engagés et calendrier. Ils ont également rendu compte des leviers ou freins rencontrés lors de la mise en œuvre.

A titre d'indication, la mobilisation autour des actions représente chaque année entre 13 et 16 Equivalents Temps Plein et près de 2,5 millions d'euros ont été engagés pour la réalisation des actions 2012 (chiffres issus des précédents rapports d'évaluation et rapport de suivi Agenda 21).

Globalement, les deux tiers des actions prévues pour chaque plan annuel ont ainsi été réalisées sans difficultés particulières, ou avec des retards mineurs. Les retards dans la réalisation ou le lancement des actions restantes ont deux causes identifiées :

- Les difficultés liées aux moyens humains et financiers : changements de poste/de personnel, besoin de moyens humains et /ou financiers supplémentaires
- Les difficultés liées au pilotage transversal : portage multiple, calendriers complexes

Inversement des bénéfices de temps sont à signaler et sont dus principalement à :

- La mise en synergie des acteurs : lycées / CFA
- La mutualisation des outils : guide aménagement construction durable entre différents secteurs (enseignement, recherche, apprentissage, bases de loisirs)

Ces éléments de pilotage de l'Agenda 21 en tant que projet, ainsi que les bilans annuels spécifiques à chaque action, vont servir de base à la réalisation d'un document communicant, diffusé largement, présentant la mise en œuvre de l'Agenda 21 sur ses 4 ans de mise en œuvre (de 2010 à 2013).

L'Agenda 21, cheville ouvrière de la transition énergétique, écologique et de responsabilité sociétale de la Région

Durant ces 4 années, le contexte règlementaire national et régional est devenu plus exigeant en matière de développement durable avec notamment les lois Grenelle et conférences environnementales, transition énergétique et écologique et le rapport de développement durable.

Par ailleurs, la Région se soumet tous les ans à un exercice de notation extra-financière exigée par ses investisseurs, auprès de l'Agence Vigeo, qui permet de mesurer les performances de la Région au regard de critères en matière d'environnement, de social et de gouvernance. En 2012, cet organisme a classé la Région au 1er rang parmi 26 grandes collectivités européennes évaluées.

En 2012, et afin de poursuivre et affirmer son engagement en faveur du développement durable, la Région Île-de-France a souhaité s'inscrire volontairement dans une démarche encore plus englobante qu'est celle de la responsabilité sociétale. Celle-ci concerne l'ensemble des champs d'activités de la Région et pourrait jouer un rôle d'assembleur en faisant de toutes ses démarches transverses des contributions à la responsabilité sociétale de l'institution.

Ce projet collectif pour lequel la Région a formalisé son engagement (CR 100-12 12/11/2012) a été appelé le projet « Région Responsable ». L'Agenda 21 contribue à ce projet collectif car il représente l'engagement de la Région dans de grandes thématiques actuelles (transition énergétique, précarité énergétique, économie sociale et solidaire, mobilité durable).

Par l'existence d'une structure-relais, transversale, en interne et par une acculturation plus forte de la collectivité à ces enjeux, il a des effets indirects sur la collectivité. La prise en compte des attentes de l'ensemble des acteurs concernés est inhérente à l'Agenda 21, et a comme plus-value l'espace de dialogue qu'il crée, permettant de lancer des actions en commun avec d'autres acteurs du territoire en ligne avec les finalités du développement durable.

Aujourd'hui plus de 150 collectivités franciliennes sont en Agenda 21. Elles représentent 49 % de la population et 27 % du territoire.

Ainsi, **les évolutions proposées pour une nouvelle structure de l'Agenda 21** partent des points forts identifiés dans l'Agenda 21 et du socle existant et s'appuient sur les recommandations des rapports d'évaluation, d'expertise de l'Etat, en lien avec la responsabilité sociétale de la Région.

Améliorer la lisibilité de l'Agenda 21

- **Adopter un programme d'actions 2014 – 2015 pour s'inscrire dans le temps** tout en maintenant le système de révision annuelle pour soutenir la mobilisation des services, continuant d'identifier les leviers ou freins à la réalisation des actions, et avoir une vision globale de la démarche.
- Mieux relier les actions aux objectifs stratégiques en précisant des objectifs opérationnels intermédiaires mesurables
- S'appuyer sur une logique de résultats en **renforçant le dispositif de suivi global et en définissant, quand cela est possible, des indicateurs de réalisations, résultats attendus, et impacts.**

Renforcer le lien entre l'Agenda 21 et les autres politiques et démarches

- Articuler mieux l'Agenda 21 avec les autres projets de développement durable et démarches transversales : Ecociliens, Région Responsable, rapport Développement Durable, notation extra-financière Vigéo etc.
- Systématiser l'utilisation des outils de l'Agenda 21 (grille A21, fiche rapport Développement Durable) dans les délibérations pour anticiper les échéances
- Mutualiser les données collectées pour les autres projets, notamment les indicateurs mobilisables dans le cadre du rapport Développement Durable, Région Responsable, enquête Vigéo ...

Renforcer le travail partenarial

- Mettre en œuvre des synergies avec des collectivités en Agenda 21 autour d'actions transversales de développement durable ou d'outils
- S'appuyer sur les réseaux de développement durable pour diffuser les bonnes pratiques et sur les organismes associés pour leur contribution à la mise en œuvre d'actions Agenda 21 emblématiques.

Ainsi, en cohérence avec les autres démarches transversales, il est proposé de recentrer l'Agenda 21 sur l'exemplarité environnementale au travers de son plan d'actions Développement Durable 2014 – 2015.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil régional
d'Île-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE AU RAPPORT N°1 : « BILAN 2010 – 2013 DE
L'AGENDA 21 »**

Bilan 2010-2013 des actions Agenda 21 par thématique

Le bilan des actions réalisées sur 4 années, dans le cadre des plans Exemplarité 2010, 2011 et 2012, est présenté ci-après selon la nouvelle structure proposée pour le plan d'actions Développement Durable 2014 – 2015 de l'Agenda 21.

D'autres démarches transversales étaient mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21, au-delà du volet environnemental, et sont donc citées dans le bilan.

Eco-construction

Depuis 2009, la Région a inscrit, dans son Agenda 21, un certain nombre d'actions sur la thématique aménagement-construction durable, tournées principalement vers l'exemplarité de l'institution : cadrage du programme environnemental des lycées ; mise au point puis édition d'un Référentiel aménagement et construction durable (2011) puis déclinaisons en guides sectoriels aménagement-construction durable, et des actions pédagogiques des lycées au travers de la démarche innovante « Lycées Eco-Responsables » et « CFA Eco-responsables – EVOA ».

1.1. Référentiel aménagement et construction durable et ses déclinaisons sectorielles

Réalisé en 2011 de façon transversale par les services régionaux et les organismes associés, ce référentiel précise les attendus de la Région en matière de construction durable. Il a pour objet d'accompagner les porteurs de projet dans une démarche d'amélioration de la qualité durable de leur projet de construction et d'aménagement. Il permet une intégration opérationnelle des objectifs de l'Eco-Région, du Plan régional pour le Climat, du SDRIF et des lois Grenelle. Il contribue à la cohérence des différentes actions en rapport avec les différentes échelles territoriales. De nombreuses présentations de ce document ont été réalisées : dans le cadre d'Ekopolis / Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE Île-de-France), de conférence et forum Agenda 21, de réunions à la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne (SAERP), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU Île-de-France), Immobilière 3F, Métropolis.

2012 et 2013 ont vu la rédaction de deux déclinaisons sectorielles du référentiel ACD : la première sur le secteur des universités et de l'apprentissage et la seconde qui concerne les bases de plein air et de loisirs.

Un comité de pilotage technique a été mis en place dès l'élaboration du cahier des charges. Il réunissait les directions correspondant aux secteurs concernés : direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'apprentissage et de l'emploi, service bases de loisirs-tourisme.

Ces deux guides d'aménagement et de construction durable regroupent, parmi les 5 axes et les 25 objectifs du référentiel ACD initial, ceux qui sont les plus adaptés à chaque secteur. Chaque fiche thématique est déclinée en trois niveaux d'exigence (a minima, exigeant, exemplaire) ce qui permet à la Région de moduler ses attentes, selon qu'elle soit maître de l'ouvrage ou simple financeur du projet. Des indicateurs permettent de juger de l'atteinte de ces exigences et des outils de suivi et de contrôle aident le porteur du projet à s'auto-évaluer. Ce projet a été mené en lien étroit avec les directions et leurs partenaires : universités, CFA et organismes gestionnaires des bases.

Des réunions d'information, dédiées à la présentation des documents réalisés et de formations-actions sont également prévues fin 2013 et début 2014.

1.2. Cadrage du programme environnemental pour la construction et la rénovation des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) de la Région Île-de-France

Pour capitaliser sur plus de 10 ans de mise en place d'exigences environnementales sur la programmation des opérations de construction et rénovation des établissements dont elle assure la gestion patrimoniale, l'Unité lycées a choisi en 2010 de donner un cadre commun à l'ensemble de ses programmes environnementaux afin de fixer des objectifs communs et cohérents : d'une part avec l'Eco-Région et l'Agenda 21 régional, et d'autre part avec les spécificités de son patrimoine.

Ce document constitue le volet environnemental du programme pour les constructions et rénovations de lycée. A ce titre, il est une pièce contractuelle du marché de maîtrise d'œuvre. Il est adapté au contexte et spécificités de chaque projet et sa bonne mise en œuvre est suivie par les AMO HQE missionnés par le mandataire sur chaque opération.

Il permet de synthétiser l'ensemble des acquis en matière de programmation environnementale, de mettre en commun l'information au sein de l'Unité Lycées et vis-à-vis des partenaires, de constituer un outil adapté aux problématiques lycées, et d'échanger avec les autres Unités. Ce document répond aux orientations du référentiel régional « Aménagement et construction durable ». Il est régulièrement mis à jour et en 2012, l'actualisation a notamment porté sur l'harmonisation avec les prescriptions du programme technique.

L'ensemble de ces orientations d'éco-construction, à l'échelle régionale ainsi que pour la maîtrise d'ouvrage lycées, seront prises en compte dans le projet de « Référentiel des lycées franciliens ». Celui-ci, sera présenté au CR de février lors du rapport « Patrimoine » proposé sur le secteur des lycées.

1.3 Engager la démarche « lycées Eco-responsables » liant l'éducation à l'environnement des lycéens (projets pédagogiques) et la gestion durable des établissements (optimisation du fonctionnement)

La démarche "Lycée Eco-responsable" a pour but de relier l'éducation à l'environnement des lycéens et la gestion durable des établissements. Il s'agit donc de sensibiliser les communautés scolaires en les accompagnant pour la réalisation de projets d'éco-responsabilité concrets dans leur propre établissement.

Cinq axes de réflexion et d'action ont été retenus : énergie-climat, gestion de l'eau, biodiversité, prévention et gestion des déchets, alimentation-santé. Cette démarche soutenue par un guide méthodologique et pratique est à la fois éducative et patrimoniale: elle vise à impliquer tous les membres de la communauté scolaire, pour comprendre et minimiser l'impact des gestes quotidiens au sein même du lycée.

Une première expérimentation a été menée en 2011-2012 autour d'une trentaine d'établissements pilotes. Ces lycées ont été accompagnés tout au long de l'année par les services de la Région ainsi que par les partenaires de la Région selon les thématiques de travail : Arène, Natureparif, Agence de l'eau Seine-Normandie, Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France (Gabif). La démarche a suscité beaucoup d'adhésion et d'intérêt et demande un engagement fort tant en moyens humains que financiers de la direction de l'environnement, des organismes associés et des services des lycées.

Des reportages multimédia ont été réalisés par les élèves pour communiquer et sensibiliser d'autres jeunes. Le projet a été inscrit dans le cadre du programme européen "C-Change" auquel la région a participé avec 9 régions partenaires dont des collectivités de Londres,

d'Allemagne du Sud-ouest, des Pays-Bas et du Luxembourg. Présentation de la démarche sur l'objectif N°1 de ce programme "Stakeholder Engagement and Behaviour Change" avec une intervention des lycéen(ne)s à la conférence de clôture en septembre 2012 à Londres.

Parallèlement à ces actions, la région a également mis à disposition des établissements une palette d'outils méthodologiques et d'échange pour aider les établissements à structurer leurs projets et à partager leurs retours d'expérience. Au-delà des lycées pilotes, chaque établissement motivé peut ainsi profiter du guide « Lycée Eco-responsable » en ligne, de la synthèse des actions pilotes issues des restitutions techniques, et des informations d'actualité sur la démarche (contact, événements, appel à projet, etc....).

La démarche a été pérennisée par la délibération CR 72-12, puis développée par la délibération CP 13-723, avec 78 lycées accompagnés de 2013 à 2015 dont 50 pilotes et 28 en poursuite de projet. Les prochains projets seront menés sur un minimum de deux années pour bien dissocier les étapes : diagnostic/programme puis mise en œuvre des actions et bilan.

Les éléments sont en ligne sur le site des lycées franciliens (<http://lycees.iledefrance.fr>) : versions téléchargeables du guide, informations sur les projets des lycées pilotes et éléments de restitution.

La démarche lycées Eco-Responsable a inspiré le lancement de la démarche similaire EVOA dans les CFA, avec notamment une reprise des fiches lycées pour la partie environnementale.

1.4 Expérimentation des contrats EVOA – Evolution et Optimisation de l'Apprentissage dans les Centres de Formation d'apprentis (CFA)

En avril 2011, la Région a adopté un rapport-cadre indiquant sa volonté de mettre en place un dialogue de gestion rénové avec les Centres de formation d'apprentis (CFA) franciliens. Parmi les nouveaux objectifs visés :

- envisager l'ensemble des pans d'activité des CFA et plus seulement leur seule activité d'organismes de formation. Car un CFA est aussi un employeur, un acteur économique et une structure soucieuse de limiter son impact environnemental ;
- permettre à la démarche de développement durable impulsée par la Région d'entraîner des structures partenaires.

Afin de mener à bien ce projet, une concertation avec l'ensemble des CFA franciliens a démarré en juillet 2011 : cette phase à laquelle près d'un quart des CFA franciliens ont participé (45 CFA sur 170) a duré neuf mois et a permis à la Région de co-construire avec les CFA les contrats EVOA – Evolution et optimisation de l'apprentissage (anciennement appelés contrats de développement durable).

Comportant quatre volets (Gouvernance, Responsabilité éducative et sociale, Responsabilité environnementale, Responsabilité économique) divisés en plusieurs objectifs, ces contrats modulables ont été proposés aux CFA en avril 2012 : quarante candidatures à la signature d'un contrat EVOA ont été reçues par la Région, pour vingt places disponibles, et ce, alors même que la signature d'un contrat EVOA ne donnait lieu à aucune subvention supplémentaire. Les CFA ont en effet pointé les aspects positifs de ce nouvel outil :

- aide à la réalisation d'un diagnostic intégral de leur structure
- accompagnement individualisé mis en place au sein de la Direction de l'apprentissage et de l'emploi

- mutualisation des bonnes pratiques grâce à une animation par la Région du réseau des CFA EVOA (organisation de groupes d'échange de pratiques, création d'une newsletter EVOA)
- formations proposées aux équipes des CFA en EVOA pour leur permettre d'entrer pleinement dans une démarche développement durable
- création d'un label régional EVOA destiné à valoriser l'action des CFA EVOA.

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des 20 CFA en EVOA après un an : 7 CFA jugent leur expérience EVOA très positive et 13 l'estiment positive. Les CFA pilotes pointent en particulier l'utilité des groupes d'échange de pratiques ainsi que la qualité de l'accompagnement dont ils ont bénéficié.

1.5 Actualisation, mise en œuvre et suivi du cahier des charges environnemental régional dans les opérations de travaux des établissements sociaux, médico-sociaux, et de santé

En 2011, 111 opérations de travaux d'un coût supérieur à 1 M€ HT : 16 établissements pour personnes âgées, 22 établissements pour personnes en situation de handicap, 10 établissements pour personnes en situation de précarité, 21 crèches, et 2 établissements de santé.

45 opérations de travaux, d'un coût inférieur à 1 M€ HT : 1 établissement pour personnes âgées, 13 établissements pour personnes en situation de handicap, 5 établissements pour personnes en situation de précarité, 21 crèches, et 5 établissements de santé.

La délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 rénovant la politique sociale régionale lui substitue la certification des opérations financées, soumises à l'obtention du label BBC Effinergie. L'action s'est donc poursuivie dans ce nouveau cadre.

Alimentation Santé

2.1 Aide régionale aux lycées pour développer les produits et repas bio dans leurs restaurants

L'opération Produits et repas bio, inscrite à l'Agenda 21 depuis le plan 2010 répond à un double objectif : éduquer les jeunes au goût, en leur proposant une alimentation saine et équilibrée, et soutenir le développement de l'agriculture biologique francilienne en développant la demande.

Il s'agit de fournir une aide régionale aux lycées qui participent à l'expérimentation d'introduction de bio, en finançant une partie du surcoût de ces produits. Le Groupement des Agriculteurs Biologique d'Ile de France (GAB) accompagne les gestionnaires, notamment dans le cadre de l'organisation des appels d'offres et de la recherche de fournisseurs franciliens (particulièrement en pain bio). Il joue aussi un rôle d'animateur, auprès des élèves et des professeurs (tables de découverte et à la notion de produits bio), et auprès des collectivités territoriales ou partenaires locaux.

Cette aide à la prise en charge d'une partie du coût des produits biologiques est de 60% pour le pain bio origine « Ile de France » et de 40 % pour les autres denrées avec un plafond d'aide fixé à 40 € par élève demi-pensionnaire et par année scolaire.

En 2014, il est proposé de revoir le dispositif régional d'introduction du bio, afin de favoriser la démarche initiée avec le GAB pour structurer la filière et l'offre de production à travers l'association « fermes Bio d'Ile de France ». Cette refonte poursuivra un double objectif de meilleure prise en charge du surcoût lié au bio et d'extension du nombre de lycées participants.

2.2 Lycées Eco-responsables : thématique Alimentation Santé

L'accompagnement des « Lycées Eco-responsables » sur cette thématique s'appuie sur le dispositif d'introduction du bio dans les cantines, en relayant les interventions du GAB auprès d'un périmètre élargi au sein de la communauté scolaire. Grâce à la structuration d'un comité interne regroupant tous les types d'acteurs et de convives, l'écho est renforcé. La sensibilisation touche non seulement les agents de restauration et l'équipe de direction, mais aussi l'équipe éducative et les jeunes.

L'introduction du bio, même ponctuelle, peut être un vecteur pédagogique largement partagé au sein de la communauté scolaire, et il nécessite pour s'étendre de s'appuyer sur une dynamique de projet.

L'accompagnement des services de la région met aussi l'accent sur la saisonnalité des produits et les circuits courts, sur le lien entre qualité de l'offre et gaspillage alimentaire. Un calendrier des produits locaux et de saison a été développé en partenariat avec le GAB de manière à inciter l'usage de ces produits, et à l'illustrer par un mode de communication simple et attractif. Sur ce modèle, il est désormais suggéré aux lycées éco-responsables de proposer leurs propres recettes afin de poursuivre leur mise en commun.

La démarche « Lycées Eco-responsables » étant une approche globale, la thématique « Alimentation-santé » est ainsi mise en relation avec les thématiques « Prévention et gestion des déchets », mais aussi « Biodiversité » et même « Energie-Climat ».

2.3 Soutien à l'agriculture biologique sur les propriétés régionales

Sur les 13 261 hectares propriétés de la Région Île-de-France, 2 001 sont dédiés à l'agriculture. 13 % de ces terres sont louées à des exploitants engagés en agriculture biologique AB (données 2011). La Région s'est engagée dans un Plan de développement de l'agriculture biologique en Île-de-France, sur la période 2009-2013, en vue de développer les zones dédiées à ces pratiques garantes de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Cette démarche contribue aussi à développer la part des filières courtes de proximité dans l'économie régionale.

L'Agence des espaces verts (AEV) s'est ainsi engagée pour le compte de la Région à privilégier, sur les propriétés régionales, l'implantation de professionnels désireux de mettre en œuvre des pratiques respectueuses. S'il s'agit d'une installation sur ces terrains : le bio est prioritaire. S'il s'agit d'une reprise de bail : la conversion au bio est proposée (mais pas de possibilité d'obligation). Dans cette optique, l'AEV travaille en lien avec différents acteurs du monde agricole : Safer, chambres d'agriculture, GABif, le réseau des Amap et des associations comme Terre de liens et Les champs des possibles.

Biodiversité et eau

3.1 Diagnostics écologiques de la biodiversité faits sur les bases de loisirs et plans d'actions

Depuis 2010, des études bibliographiques et un recensement, dans le cadre du diagnostic biodiversité, des espèces susceptibles de rentrer en conflit avec les activités et usages du public ont été réalisées, et le marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration des profils de baignades et des loisirs nautiques des BPAL a été lancé.

Cette action vise à réaliser un diagnostic écologique complet (biodiversité, continuités, eau, etc.) sur le territoire des Bases de Plein Air et de Loisirs franciliennes. Ces diagnostics ont fait ressortir les enjeux des territoires concernés et militent pour une gestion différenciée des espaces, et d'éventuels classements en Réserve Naturelle Régionale en cas de présence de milieux ou d'espèces exceptionnelles.

Les préconisations ont été remises par le bureau d'études « BIOTOPE » en avril 2011 et portent sur :

- Opérations de gestion
- Gestion différenciée
- Valorisation auprès du public

Les actions prioritaires d'information et de formation seront réalisées dans les BPAL.

Sur les BPAL incluses dans des périmètres Natura 2000, des contrats et charte Natura 2000 ont été signés sur la base du volontariat.

- Boucles de Seine : l'absence de bancs alluvionnaires ou d'îlots peu végétalisés au sein de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) réduit fortement les potentialités de nidification de la sterne Pierregarin. Le contrat signé en 2012 prévoit la mise en place d'aménagements artificiels, appelés radeaux, ayant pour but d'offrir à la sterne Pierregarin un habitat de reproduction de substitution. Financement sollicité 11 000 € répartis entre Etat et Union Européenne. Une charte est en cours d'élaboration.

- Jablines-Annet : Débroussaillage d'îlots, mise en place d'une clôture en vue de la préservation de certains espaces.

Sur Jablines-Annet également : projet en cours de création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR).

Sur les autres sites, une formation des agents d'espaces verts à la gestion différenciée des milieux a été organisée de janvier 2011 à décembre 2012. Des retours d'expériences et une présentation de matériels adaptés ont été proposés. Coordination assurée par l'Association des bases.

3.2 Valoriser les milieux naturels sur les propriétés régionales gérées par l'Agence des Espaces Verts

L'Agence des espaces verts a vocation à être pionnière au niveau régional pour la valorisation des espaces naturels régionaux. L'objectif est de mettre en valeur les actions engagées et de développer un savoir-faire d'excellence sur la gestion et la mise en valeur des espaces naturels sur l'ensemble des propriétés régionales et en premier lieu sur les territoires classés en réserves naturelles régionales.

Des travaux écologiques sont menés sur les propriétés régionales, qu'elles soient classées en RNR ou non : restauration de roselières, de mares, de pelouses calcaires, de prairies humides, de landes, création d'îlots à sternes ...

L'entretien courant des propriétés régionales intègre les enjeux biodiversité, selon les milieux : tonte différenciée, fauche centrifuge, adaptation des périodes d'intervention aux cycles biologiques, bois mort laissé sur place, piquetage d'espèces d'intérêt patrimonial...

L'AEV a par ailleurs reçu la certification PEFC en 2009 et s'est lancé dans une démarche de certification FSC des forêts régionales (près de 10000ha).

En 2012, un nouveau site, le Grand Voyeux, a été classé en Réserve naturelle régionale (RNR), portant à 11 le nombre de sites classés en RNR par la Région Île-de-France, pour une superficie totale voisine de 1000 ha (contre 706 ha en 2010 soit +40%) :

La Région contribue de manière significative à la création d'aires protégées sous protection forte à la fois en tant qu'autorité de classement et en tant que propriétaire d'espaces naturels de qualité qui sont gérés de manière à pouvoir relever du classement en RNR. Plusieurs de ses propriétés sont en zones Natura 2000. Sur les sites Natura 2000 des boucles de la Seine (Seine aval), des boucles de la Marne et du bois de Vaires, l'AEV anime la mise en œuvre des DOCOB (DOCuments d'OBjectifs). Par ailleurs les milieux naturels en propriétés régionales sont gérés dans le cadre du label PEFC s'agissant des forêts et dans le cadre d'un entretien écologique pour l'ensemble des milieux naturels (près de 10000 ha). Sur les propriétés agricoles (3000 ha) il est proposé aux exploitants de se convertir à l'agriculture biologique pour réduire la pression des produits phytosanitaires. En 2012, 20% des terres agricoles en propriétés régionales sont exploitées par des agriculteurs en bio.

3.3 Gestion responsable de l'eau sur deux bassins versants tests

Compte tenu des objectifs de la Région en termes de gestion de l'eau, transcrits dans des contrats de bassin, la mise en conformité des branchements des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) reste un enjeu concret.

Un premier périmètre de contrôle est donc envisagé sur les bassins versants de l'Orge et de l'Yerres. Pour la première étape des diagnostics, la sous-direction « Maintenance » de l'unité Lycées a pris contact en 2012 avec le syndicat de l'Orge, qui dispose d'un cahier des charges type, pour envisager une convention définissant le cadre administratif, juridique et financier dans lequel ces diagnostics seraient effectués. Le même contact sera mené sur le syndicat de l'Yerres.

Diagnosics et travaux pourraient être envisagés de façon globale dans le cadre de partenariats avec l'Agence de l'eau.

Déchets

Depuis 2009, dans son Agenda 21, la Région a inscrit un certain nombre d'actions sur la thématique Déchets, tournées principalement vers l'exemplarité de l'institution : prévention et gestion des déchets des sites administratifs, des bases de plein air et de loisirs, et des lycées.

4.1 Prévention et gestion des déchets sur les sites administratifs de la Région.

En 2008, la Région a entrepris de procéder au tri de ses papiers de bureau. La décision de trier les déchets recyclables a eu pour résultat l'équipement des bureaux en corbeilles bi-compartmentées et la mise à disposition de bacs à grande contenance à proximité des espaces dédiés à la reprographie. Des bennes ont également été installées, permettant un meilleur tri.

Fort de cette expérience et afin de faire le point sur ses pratiques, elle a engagé en 2010 un diagnostic des actions de prévention des déchets menées au sein de ses services et dans le cadre de ses marchés publics, concernant la collecte et le traitement de ses déchets. Cette démarche d'exemplarité, concernant ses neuf sites administratifs, a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions organisé autour d'objectifs précis.

Ce plan d'actions, en cours de mise en œuvre, précise les objectifs de réduction et de valorisation à atteindre ainsi que les actions à mettre en place. Cette programmation d'actions composée de 13 fiches actions précise objectifs chiffrés, mode opératoire, partenaires internes, indicateurs de suivi... (gestion des piles, lampes fluo, cartouches, objectifs de dons et reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou « D3E »), marché déstockage D3E, marque Imprim'Vert, Prévention papier, Tri papier, optimisation valorisation mobilier, diminution des gobelets plastiques, fiche transversale marché, fiche transversale communication, fiche information responsables de site).

D'ores et déjà, la Région a obtenu la marque Imprim'Vert pour son service reprographie et des actions à fort gain potentiel ont été engagées sur la thématique papier (modèle des rapports, diffusion des rapports, recto verso automatique sur les copieurs...). Une forte réduction de consommation de papier a également eu lieu depuis 2011, coïncidant avec la mise en place de 2 actions à fort gain potentiel en 2011 et 2012 : réduction du nombre d'exemplaires des rapports distribués et activation du mode recto-verso automatique des copieurs

Ce fort engagement régional a été reconnu dans le cadre du PAP 50.

4.2 Prévention et gestion des déchets sur les Bases de Plein Air et de Loisirs (BPAL)

Les bases de plein air et de loisirs franciliennes ont un rôle important à jouer en matière de développement durable. Pour cette raison, elles se doivent aussi d'être exemplaires dans leurs pratiques quotidiennes. Après un premier état des lieux de la production et de la gestion des déchets sur les différents sites, un diagnostic a été élaboré.

Ce diagnostic « prévention et gestion des déchets » a été réalisé sur l'ensemble des sites et deux bases de plein air et de loisirs ont également pu bénéficier d'un diagnostic approfondi. Des pistes d'actions sur trois ans ont été définies. Des groupes de travail ont été mis en place pour échanger avec des experts autour de problématiques communes à plusieurs sites. L'objectif était de fixer de grandes orientations régionales, assorties de préconisations,

base par base, visant à généraliser les bonnes pratiques et à optimiser la gestion des déchets.

Le comité de pilotage de juin 2011 a pris la décision d'engager une étude complémentaire visant à offrir aux bases de plein air et de loisirs un accompagnement technique. Deux axes ont été engagés en 2012 : un accompagnement régional avec l'organisation de trois demi-journées thématiques autour des éco-événements, de la mise en place du tri et de la prévention des déchets et un accompagnement base par base sous la forme de journées en fonction des besoins recensés.

4.3. Prévention et gestion des déchets des lycées

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'équipement des lycées, la Région acquiert par le biais de marchés publics des matériels qui sont mis à disposition des établissements ou octroie des dotations à ces établissements afin d'acquérir les matériels souhaités.

Plusieurs raisons peuvent cependant amener un établissement à vouloir se séparer du matériel qui lui a été fourni par la Région : Matériel devenu obsolète, matériel cassé inutilisable ou non réparable, dotation d'un nouveau matériel, rénovation de l'établissement, fermeture d'une filière...

Dans ces hypothèses, ces matériels de natures différentes font l'objet d'un recyclage ou d'un réemploi.

- **Gestion des DEEE**

Pour les équipements électriques et électroniques (DEEE), un marché de collecte et de traitement des DEEE a été mis en place en 2008 pour résorber les stocks de DEEE dans les lycées. Ce marché renouvelé en 2011 et se terminant début 2014 a permis de récupérer les équipements dits « historiques » mis sur le marché avant 2005. A titre d'exemple en 2013 seront collectés près de 420 tonnes de matériel informatique auprès de 346 établissements.

Dans ces 2 marchés successifs, une clause de réemploi du matériel avait été insérée mais au vu des critères de reprise et de l'utilisation massive des équipements informatiques dans les lycées, seulement quelques unités avaient pu faire l'objet d'un réemploi.

Pour ceux mis sur le marché après 2005, une clause de traitement et élimination des équipements électroniques et électriques usagés par le prestataire lors de la livraison des nouveaux équipements a été ajoutée aux nouveaux marchés d'acquisition.

Le titulaire du marché doit alors se conformer aux dispositions des articles R543-183 et suivants du code de l'Environnement (issu du Décret n°2012-617 du 2 mai 2012) relatif à la gestion des déchets de piles et accumulateurs et d'équipements électriques et électroniques.

« Art. R. 543-196.-Les producteurs peuvent s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du I de l'article R. 543-195 soit en adhérant à un éco-organisme agréé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie dans les conditions définies à l'article R. 543-197, soit en mettant en place un système individuel et en fournissant une attestation dans les conditions définies à l'article R. 543-197-1.»

- **Gestion du mobilier**

Concernant le mobilier, le code de l'environnement a prévu la mise en place d'une filière à « responsabilité élargie du producteur » pour la gestion des DEA (Déchets d'éléments d'ameublement). Depuis le 1^{er} mai 2013, une éco-contribution obligatoire vient s'ajouter au

prix de vente et qui est inscrite dorénavant au BPU des marchés que lance la Région. Valdélia est l'éco-organisme pour les DEA professionnels qui a été agréé par l'Etat pour la récupération des mobiliers en fin de vie. Les lycées ont donc désormais la possibilité de contacter directement Valdélia qui leur met à disposition une benne pour collecter les mobiliers usagés des lycées.

- **Gestion des machines-outils et des véhicules**

Par ailleurs, suite à des réformes ou fermeture de filière, certaines machines-outils et véhicules ne sont plus utilisés. Dans ces cas, ils sont soit réaffectés à de nouveaux lycées qui en ont exprimé le besoin, soit vendus via la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID). Depuis mars 2012, 105 machines ont été transférées entre lycées et 80 autres sont en cours de nouvelle affectation. Au vu des prix des équipements neufs, la région estime à plus d'1,5 million d'euros de gain par rapport aux prix des machines neuves. Environ 350 machines outils ont été vendues pour une valeur de 260 000 € et 14 véhicules ont fait l'objet d'une vente en 2012 pour un montant total de 17 200€.

- **Démarche lycées Eco-responsables**

L'accompagnement des lycées éco-responsables sur le thème « Prévention et gestion des déchets » a été co-piloté par l'Unité Lycées et par le service prévention et gestion des déchets de la Région, dans le cadre du Plan régional de réduction des déchets (PREDIF – actions mises en oeuvre par la Région avec un cofinancement ADEME).

En lien avec la politique régionale de réduction des déchets, d'importants moyens dédiés sont donc mobilisés par la Direction de l'environnement pour assurer le suivi des lycées pilotes par des prestataires sur 3 axes:

- Accompagnement « général »: mise en place du tri sélectif (papier, carton, canettes, etc), identification des quantités et du type de déchets produits, organisation des collectes séparées, achat des équipements nécessaires au tri, optimisation du volume, recherche de filières de valorisation locales, prise de contact avec la collectivité à compétence collecte des déchets.
- Accompagnement « compostage de proximité »: compostage des bio-déchets des espaces verts et/ou du service de restauration, formation des équipes concernées.
- Accompagnement « lutte contre le gaspillage alimentaire »: sensibilisation, mesures et actions pour réduire le gaspillage alimentaire en lien avec les lycéens et le chef cuisinier

L'accompagnement a aussi permis de fédérer les comités de suivi, indispensables à ce sujet puisqu'il concerne tous les membres de la communauté scolaire: lycéennes et lycéens, mais aussi adultes de l'équipe de direction, de l'équipe technique et de l'équipe éducative.

Les fiches du guide « Lycées éco-responsable » propres à ce thème sont régulièrement mises à jour et enrichies par les retours d'expérience des actions menées.

Energie Climat

La Région s'est dotée d'un plan régional pour le climat en juin 2011. Cette démarche régionale volontaire est devenue, suite aux Lois « Grenelle », une démarche réglementaire. La Région a également acquis la compétence partagée avec les services de l'Etat d'élaborer le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), approuvé par le Conseil régional en novembre 2012 puis arrêté par l'Etat le mois suivant.

5.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le « Bilan Carbone patrimoine et services » de 2010 a fait ressortir les deux enjeux majeurs que représentent la gestion du patrimoine de la Région, l'impact de la mobilité des agents et des installations régionales plus particulièrement pour les lycées et les bases de loisirs.

Le premier Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BGES) a été publié en juillet 2010 et validé par le Préfet conformément aux dispositions des décrets d'application de la loi du 12 juillet 2010. Cette même loi prévoit une révision des bilans territoriaux et patrimoine et compétences tous les trois ans. La Région doit par conséquent actualiser son BGES en 2013. C'est dans ce cadre que la Région propose d'expérimenter un nouvel outil spécifique. A l'issue des travaux du Livre Vert du PRC il est apparu nécessaire d'améliorer les méthodes de comptabilisation des émissions de GES et tout particulièrement celles des émissions indirectes.

Les émissions indirectes représentant plus de 50% du total des émissions, elles se situent dans la production d'énergie à l'extérieure du territoire, dans les biens de consommation, les loisirs, l'alimentation, le recours à des services extérieurs. Un travail spécifique vient d'être engagé pour améliorer le traitement et l'acquisition des données pour faire émerger un système d'information carbone (SIC) qui doit permettre l'actualisation des bilans obligatoires, faciliter le rapportage dans les différents rapports développement durable, aider à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques régionales.

Ces travaux sont testés avec deux autres collectivités et seront mis à disposition de toutes les collectivités pour faciliter l'acquisition des données et proposer des approches cohérentes sur l'ensemble du territoire francilien.

5.2 Poursuivre et améliorer la compensation des émissions de GES de la Région

Après avoir réalisé une seconde action de compensation des émissions en 2011 avec le projet des fours améliorés au Cambodge suivant les dispositions de la délibération CR 78-07 un marché est en cours de lancement pour deux actions correspondant aux émissions de 2012 et 2013.

Le PRC a renforcé les actions de compensation en soutenant l'initiative Yasuni ITT en Equateur. Le gouvernement équatorien ayant renoncé à cette démarche la Région a reporté son soutien aux Indiens de Sarayaku, voisins du parc Yasuni. Ce projet fait l'objet d'une étude de faisabilité qui aboutira courant 2014.

5.3 Accompagner les politiques régionales

- **Mettre en place un support à l'évaluation carbone des achats**

La construction de bâtiments, les achats de véhicules ou de services énergétiques sont des leviers déjà utilisés comme leviers des achats éco-responsables. Pour autant, le maniement

de l'indicateur carbone dans les achats publics doit être affiné techniquement et sécurisé juridiquement.

Les agents qui ont à instruire des dossiers de demande de subvention, à lancer des marchés publics, créer ou rénover de nouveaux dispositifs sont souvent démunis pour évaluer la performance carbone de ce qu'ils traitent. La Région a prévu dès 2011 de développer un outil d'aide à la décision pour permettre l'évaluation carbone des projets. Cet outil pourrait se composer de deux volets, une interface Intranet permettant d'accéder à des informations ou d'obtenir des bases de calculs et une ressource en ligne permettant de répondre dans des délais courts à des questions. Le cahier des charges de cette action a été finalisé fin 2011, la mise en place devrait voir le jour courant 2014.

- **Accompagner l'élaboration d'un plan stratégique de réduction des émissions**

L'ensemble de ces problématiques nécessite la construction d'une stratégie de moyen terme et la mise en œuvre d'actions immédiates. L'action régionale sur ce point se distingue par l'intégration des objectifs climatiques dans le document cadre de programmation des investissements pour les lycées. Sans attendre, plusieurs actions et opérations ont été lancées la première année pour un montant supérieur à 200 M€ (cf. fiches actions 1 et 2). Outre les économies d'énergie attendues (entre 10 et 20%) ces initiatives permettront d'améliorer la capacité de suivi et de gestion des consommations énergétiques du patrimoine régional.

5.4 Internalisation des contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation des lycées chauffés au gaz

L'Unité Lycées poursuit sa politique de gestion des consommations d'énergie et des installations de chauffage, dans les établissements scolaires relevant de sa compétence.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du Plan Climat adopté par le conseil régional Ile-de-France le 23 juin 2011, qui définit des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour l'ensemble de la région, en application du protocole de Kyoto.

Le Bilan Carbone Patrimoine et Services réalisé pour la Région établit que 85 % des émissions de gaz à effet de serre et de la collectivité proviennent des établissements scolaires, qui constituent l'essentiel de son patrimoine immobilier, principalement du fait des consommations énergétiques des bâtiments. La consommation annuelle est de l'ordre de 865 GWh, pour une facture globale de 66 millions d'euros. Le chauffage représente 70 % de cette consommation. C'est pourquoi l'article 2 du Plan Climat prévoit d'agir en priorité sur la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens, avec l'objectif de réduire d'au moins 40 % leur consommation d'ici 2020.

La réduction des consommations doit se faire au moyen d'un programme de rénovation thermique mais aussi par l'optimisation de la gestion énergétique, en agissant d'une part sur la fourniture d'énergie (baisse des coûts par la globalisation de l'achat) et d'autre part sur la maintenance des installations (baisse des consommations par la fixation d'objectifs).

En effet, chaque établissement gérait jusqu'alors ses propres contrats d'approvisionnement énergétique et de maintenance des installations de chauffage.

Dans le cadre de cette évolution, l'approvisionnement des contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation des chaufferies alimentées au gaz sont désormais souscrits directement par la région et non plus par les établissements.

Ce mécanisme général d'internalisation, sur l'approvisionnement comme sur la maintenance, impacte le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Etablissements diminuée en conséquence. Les modalités d'organisation et de fonctionnement avec les EPLE ont donc été revues en concertation approfondie avec les organisations syndicales

représentatives des chefs d'établissement et des adjoints gestionnaires, sur la base d'un document d'information détaillé, intitulé « *Protocole d'Orientation et de Procédure* ».

- **Globalisation de l'approvisionnement en fourniture d'énergie**

Le regroupement de personnes publiques, acheteuses de gaz naturel doit leur permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais aussi assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France) a constitué un groupement de commandes qui rassemble à ce jour, plus de 240 personnes publiques Franciliennes (communes, offices d'HLM, lycées, collèges, hôpitaux, structures intercommunales, etc.) dont la consommation annuelle totale est estimée à un milliard de kilowattheures, repartis sur plus de 3 800 points de livraison.

La région a adhéré au groupement de commande du SIGEIF fin 2011 pour la globalisation de la fourniture sur la période 2012-2014.

Ainsi la Région a donc souscrit, en 2013, des contrats globaux de fourniture de gaz pour 277 lycées chauffés par ce moyen.

L'économie générée par cet achat est estimée à 20%. Le point détaillé complet du coût par rapport au tarif régulé sera réalisé à la fin du marché en juillet 2014. A noter que les tarifs régulés de vente du gaz naturel disparaîtront au 31-12-2014 pour des consommations supérieures à 200MWh, ce qui correspond aux consommations des chaufferies des lycées. Après cette date, il n'y aura plus de référence à laquelle se comparer.

- **Internalisation des contrats d'exploitation des installations de chauffage**

L'internalisation des contrats d'exploitation fait suite à une première expérimentation menée depuis 2009 dans 14 lycées parisiens sur l'optimisation du pilotage des installations thermiques des établissements. Il a été constaté un gain de 10% des consommations de chauffage par une seule amélioration du pilotage des installations (notamment une bonne gestion des réduits en inoccupation), sans modifier les conditions de confort des usagers. L'objectif était donc de généraliser ce mode de gestion à tout le parc en internalisant l'ensemble des contrats de maintenance des installations de chauffage.

Ce contrat global comporte à la fois :

- l'entretien des équipements
- le renouvellement massif des équipements de production vieillissants (derniers investissements massifs réalisés au début des années 90)
- un objectif de consommation fixé par la région à hauteur de -10 ou -20% de la consommation actuelle, uniquement par un bon pilotage des installations, et donc sans intervention sur le bâti existant
- une clause de sensibilisation et de communication avec les usagers sur les optimisations faites et le ressenti des utilisateurs

La mise en œuvre de ce contrat a nécessité la création de 13 postes de contrôleurs d'exploitation au service énergie des lycées, dont les missions sont les suivantes :

- superviser et contrôler l'exécution du contrat de maintenance et assurer le suivi des travaux du marché régional P2P3PFI ;
- assurer l'interface entre le Service Energie, les exploitants, les EPLE et les ingénieurs ou techniciens territoriaux des Sous Directions territoriales ;
- suivre et contrôler les consommations énergétiques.

Le marché comportait 8 lots géographiques avec un total de 277 EPLE sur lesquels la Région paie la fourniture d'énergie. Sept lots ont été attribués en juillet 2013, pour un total de 240 EPLE. Au 1^{er} juillet 2014, 324 EPLE seront dans ce dispositif, après intégration des Cités Mixtes Régionales -CMR- et des lycées chauffés à partir d'un réseau de chaleur. La relance concernera l'ensemble des 88 lycées parisiens, chauffés au gaz ou par réseau de chaleur urbain (y compris les cités mixtes), pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2015.

5.5 Diagnostics de performance énergétique des BPAL

La première étape de cette action a porté sur la performance énergétique des bâtiments existants des BPAL. La volonté était d'aller au-delà de la réglementation et de confier à un spécialiste énergétique une étude relative à un audit énergétique, des diagnostics de performance énergétiques et l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux portant sur l'amélioration de la performance énergétique des équipements de 11 Bases régionales de Plein Air et de Loisirs (la Base de Loisirs de la Corniche des Forts ne fait pas partie de l'étude) suivant les critères de temps de retour sur investissement, le développement des énergies renouvelables, la prise en compte des opérations de rénovation programmées,...

Des « Diagnostics de Performance Energétique (D.P.E.) » des BPAL ont été menés entre 2010 et 2011. Les travaux suivants de réhabilitation de bâtiments existants ont été financés en 2012, avec des exigences d'amélioration des performances énergétiques:

- Base de Plein Air et de Loisirs de JABLINES-ANNET :

Travaux de gros entretien du bâtiment « Grand Hébergement » comprenant l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, actuellement énergivore : amélioration de l'isolation du bâti et optimisation de la production d'eau chaude et du chauffage/refroidissement du bâtiment avec le raccordement à la géothermie. Financement dédié à hauteur de 262 000 € (CP du 12 juillet 2012).

- Base de Plein Air et de Loisirs de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES :

Travaux de gros entretien de l'espace séjours du « Relais des Canardières » comprenant l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, actuellement énergivore : production d'eau chaude solaire, mise en place d'une pompe à chaleur air/eau réversible, remplacement de menuiseries extérieures. Financement des études préalables et part des travaux spécifiques (financement inscrit à la CP du 21 novembre 2012) : 200 000 € TTC.

Le Référentiel aménagement et construction durable dédié aux BPAL définira le niveau de performance énergétique des bâtiments.

5.6 Optimiser les contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation sur les bâtiments régionaux, en vue de réduire les émissions et valoriser les CEE

En tant qu'éligible, la Région a la possibilité d'enregistrer des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) sur les opérations de maîtrise de l'énergie qu'elle mène sur son patrimoine et d'en obtenir une compensation financière qu'elle pourrait dédier à un fonds « réhabilitation durable ».

Les actions donnant droit aux CEE sont :

- Les opérations d'économies d'énergies (qui peuvent être « standard » car codifiées par des fiches ou « spécifiques » car soumises à étude pour être valorisées en CEE) ;
- Les plans d'actions d'économies d'énergie qui sont en fait un ensemble d'opérations menées dans une démarche globale. Leur valorisation en CEE est majorée par rapport à une simple addition des CEE des opérations prises séparément ;

- Nouvellement depuis le début de la seconde période, le financement de programmes de formation, d'information, d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de lutte contre la précarité énergétique.

5.7 Participer à l'élaboration des textes réglementaires sur l'efficacité énergétique, pour anticiper et partager en interne ces nouveaux enjeux

Cette action terminée en 2012 montre la participation active de la Région aux réflexions nationales et aux réseaux techniques

Entre 2010 et 2012, la Région a participé à deux chantiers nationaux.

Le premier concernait le groupe de travail « GT tertiaire » mis en place par l'Etat qui a débouché sur la RT 2012

Des agents de la Région ont également participé au plan Bâtiment Grenelle, pour répondre à l'objectif de -38% de consommation énergétique entre 2012 et 2020.

La Région, identifiée comme interlocuteur sur ces thématiques a poursuivi sa contribution aux débats notamment sur le plan bâtiment Grenelle et les discussions autour du label Effinergie.

Mobilité Durable

6.1 Jalonnement cyclable et piétonnier des bases de plein air et de loisirs régionales

Dans la continuité des réflexions engagées sur la desserte des bases de loisirs régionales, qui s'est appuyée sur la réalisation d'une étude par l'IAU en février 2008, il s'agit d'encourager le report modal des usagers des bases de loisirs régionales, des modes motorisés individuels vers des modes de transport non polluants que sont la marche et le vélo et de favoriser l'accès aux bases de loisirs en mode actif (piéton ou vélo) depuis les transports en commun

Partant du potentiel de desserte cyclable et piétonnière des bases, il a été proposé d'équiper chacune des bases de plein air et de loisirs franciliennes d'un dispositif complet de jalonnement. Ce jalonnement est double : l'un serait dédié aux piétons et l'autre aux vélos, les normes et besoins variant d'une catégorie d'usagers à l'autre.

L'état des lieux a été mené à bien. Une concertation a été mise en place entre fin 2011 et 1er trimestre 2012 sur les 11 bases desservies par des gares franciliennes. Le 1er jalonnement est prévu pour 2014 pour la base des Boucles de Seine (78).

6.2 Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration

Suite à l'étude Bilan Carbone Patrimoine et Services diffusée en juillet 2010, il est apparu, tous périmètres confondus (services centraux, lycées, et BPAL) que les déplacements sont le premier poste d'émission de GES (172 538 tonnes équivalent CO₂, soit près de 40% du total des émissions).

L'étude préconise de favoriser :

- Les déplacements domicile / travail, aussi bien que professionnels, via des modes de déplacement alternatifs à la voiture (transport en commun, vélo...)
- Le covoiturage et / ou l'auto-partage
- Une politique de rapprochement domicile / travail (notamment dans le cas des TOS)
- Malgré son intérêt pour limiter la part des émissions liées aux transports, les implications de la mise en place d'un Plan de Déplacement d'Administration en termes de ressources humaines et d'organisation du travail ont retardé le déploiement de cette action malgré un travail transversal de rédaction du cahier des charges de l'étude d'accompagnement de la démarche.

Cette action, aujourd'hui obligatoire, a été réinscrite au plan 2014-2015.

Accompagnement de la démarche

7.1 Animation et sensibilisation

- **Les conférences et forums**

Depuis 2010, 2 à 3 conférences Agenda 21 sont organisées chaque année sur des thématiques variées : économie sociale et solidaire, biodiversité, développement durable en Europe, évaluation, indicateurs de développement durable, innovation... L'angle d'approche est le croisement des regards entre la thématique abordée et le développement durable. Les conférences réunissent des intervenants internes et externes à la Région nous permettant d'échanger des bonnes pratiques avec d'autres collectivités ou d'autres régions. Elles sont l'occasion de nous acculturer collectivement aux différentes thématiques traitées.

Un forum est également réalisé chaque année pour présenter les avancées de la démarche Agenda 21 Île-de-France et échanger autour d'actions de Développement Durable mise en place par la Région ou ses partenaires.

Au total, près de 645 personnes ont participé aux forums et conférences.

Sur l'année 2012, 2 conférences ont été organisées, ainsi que le forum annuel Agenda 21.

Le forum était ouvert, en plus des agents régionaux, élu-es et organismes associés, aux partenaires externes (collectivités en Agenda 21, PNR, réseaux de DD, CESER, BPAL...) et a réuni 136 participants. Il a été l'occasion de valoriser le travail accompli dans le cadre de l'Agenda 21 régional, de présenter un panorama des Agendas 21 franciliens, et d'échanger autour des thématiques de la mobilisation autour du développement durable, de la démarche Lycées Eco-Responsables et des actions patrimoniales des lycées, et de l'aménagement et la construction durable.

A l'occasion de ce forum, une plaquette présentant la démarche d'Agenda 21 Île-de-France a été réalisée et largement diffusée. Trois court-métrages ont également été tournés : présentation des référents Agenda 21 et de leur rôle, référentiel Aménagement et Construction Durable, et compte rendu / résumé du forum.

Comme le forum, les conférences organisées en 2012 et 2013 étaient ouvertes aux agents régionaux, élu-es, organismes associés, et aux partenaires externes cités précédemment. Les deux conférences de 2012 portaient sur les thèmes « Innovation et Développement Durable » et « Indicateurs de Développement Durable », celle de mai 2013 sur « Recherche et Développement Durable ». Elles ont réuni respectivement 80, 94 et 79 participants.

Public des conférences et forums :

- Agents et élu-es régionaux,
- Organismes associés,
- CESER,
- BPAL et PNR
- Réseaux de Développement Durable
- Collectivités locales en Agenda 21
- Partenaires spécifiques au thème traité

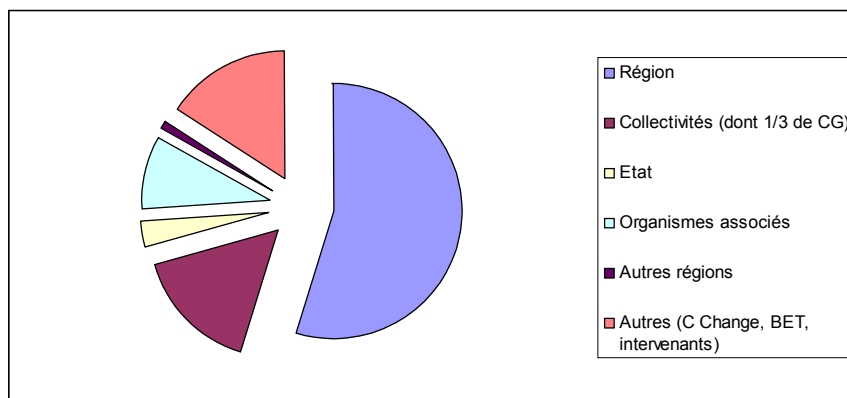


Figure : Répartition des participants aux conférences et forums Agenda 21 de la Région

En interne, une sensibilisation régulière des agents à l'Agenda 21 a été effectuée par les supports existants (journal, Intranet). L'espace Intranet Agenda 21 sur e-Lien a été mis à jour et réorganisé pour s'attacher plus à la mise en œuvre de l'Agenda 21 (la version précédente étant plus tournée vers le processus d'élaboration de l'Agenda 21 de 2009). Une communication importante sur les conférences et tables rondes a également été maintenue (affiches, Intranet, mail).

En externe, l'espace Agenda 21 sur le portail www.iledefrance.fr ouvert en Septembre 2010 permet de diffuser des informations sur la nature des Agendas 21, l'Agenda 21 Île-de-France, son élaboration, son pilotage, ainsi que sur ses outils : référentiel Eco-Région, référentiel Aménagement et Construction Durable, le plan d'actions « Exemplarité »...

Dans le cadre du forum 2012 de l'Agenda 21, une plaquette a été réalisée et est diffusée largement depuis. Par ailleurs, un fascicule résumant les présentations et échanges au cours des conférences est édité à l'issue de chacune d'entre elles : l'*Echo-Région*, diffusé aux agents.

Indicateurs	Bilan 2011	Bilan 2012	Bilan 2013
Nombre de conférences et forums	3	3	2
Nombre cumulé de personnes ayant participé à au moins une conférence ou forum	300	550	645

- **Utilisation des bases de plein air et de loisirs comme outil pédagogique de démonstration du développement durable et de valorisation de la biodiversité**

Depuis 2010, les bases ont mis en place des animations pédagogiques : actions de découverte du monde des abeilles auprès du public et notamment des jeunes, participation à la manifestation Apiday's organisée en juin par l'UNAF pour sensibiliser le public au rôle des abeilles et plus largement au développement durable, animations en direction des scolaires, participation de BPAL à la Fête de la Nature et aux actions proposées par Natureparif.

La dimension de développement durable a été par ailleurs intégrée dans la mise en place des villages sportifs d'été sur les bases de loisirs de Vaires-Torcy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise.

Avec l'installation de 36 ruches sur les Bases régionales de Plein Air et de Loisirs, la Région a renforcé son offre éducative en matière de sensibilisation des publics, et notamment des plus jeunes, aux problématiques écologiques.

7.2 Elaboration et diffusion d'outils de réflexion sur le développement durable

- **Le référentiel Eco-Région et ses déclinaisons**

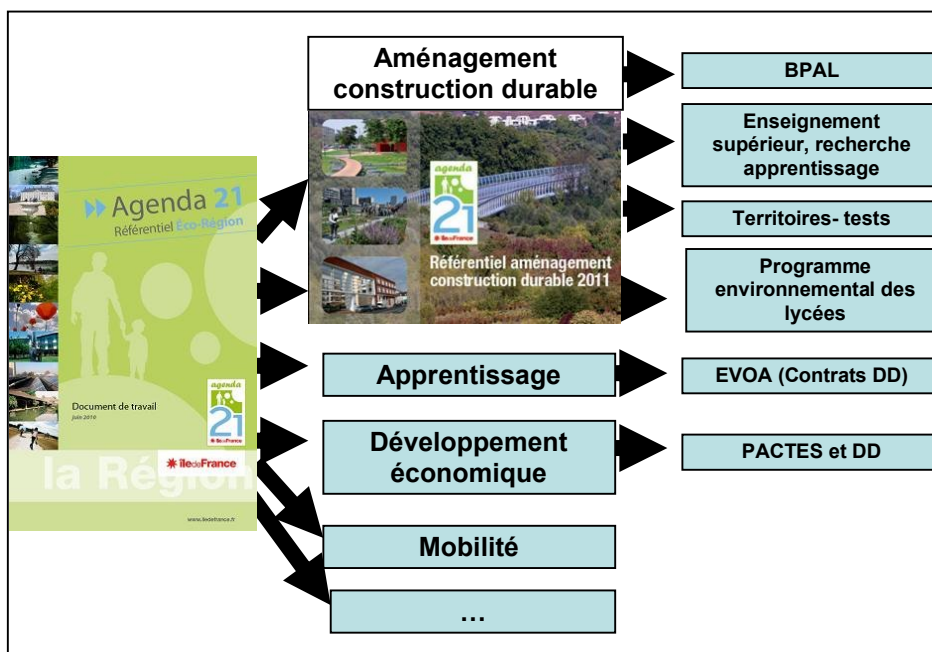
L'objectif du référentiel Eco-Région est de systématiser la prise en compte des objectifs de l'Eco-Région dans l'ensemble des politiques du Conseil régional. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue spécifique à l'institution, concentrée sur les enjeux du développement durable. C'est un outil d'accompagnement destiné à rendre les objectifs concrets et opérationnels, et à aider à la mise en cohérence des politiques. Le référentiel constitue donc un outil simple et opératoire, au service d'une culture commune, visant une meilleure cohérence des projets et textes entre eux, tout en assurant un respect des grandes orientations régionales.

Il permet de prendre en compte de manière concrète et fonctionnelle les objectifs de l'Eco-Région, aussi bien en amont des délibérations que dans une relecture des dispositifs existants. Il participe donc à la construction des futures délibérations et permet l'analyse des politiques en cours.

Actuellement utilisé sur des politiques pilotes (politique de l'eau, lycées Eco-responsable, plan climat...), il pourra à terme devenir un outil applicable à toutes les délibérations.

Au-delà du seul aspect interne, il constitue un outil de lisibilité des politiques par tous les partenaires et peut être utilisé dans les négociations avec les partenaires extérieurs, dans les contrats, les modes de fonctionnement des services, les méthodes de co-construction. Il constitue un enrichissement de toutes les approches de travail, de partenariat et de concertation du conseil régional sur les questions du développement durable.

Ce référentiel a servi de base à l'élaboration d'un référentiel aménagement et construction durable qui donne les lignes directrices de la construction et de l'aménagement durable au niveau régional (différent du niveau national) et constitue un guide pour les porteurs de projets, à usage interne et externe. Ce guide ACD se décline aujourd'hui à son tour en guides opérationnels sur des secteurs précis : BPAL, universités, CFA... comme décrit en 1.1.



Les déclinaisons du Référentiel Eco-Région

Bilan des autres actions transverses qui contribuent également à la responsabilité sociétale

8.1 Mobilité et accessibilité des bâtiments régionaux

- Renforcer l'accessibilité des BPAL et des activités qui y sont développées pour les personnes en situation de handicap

Le programme de mise en accessibilité des bases de loisirs et leurs activités aux personnes en situation de handicap engagé depuis 2007, fait l'objet chaque année d'un programme d'investissement visant à :

- Permettre l'accès aux baignades avec la mise en place d'un système audio plage pour les personnes malvoyantes et l'acquisition de « Tiralo » (fauteuils pour personnes à mobilité réduite (PMR)), ainsi que la pratique de la voile (acquisition de bateaux et de mises à l'eau adaptées), de la barque et du bateau pédalier (rampes paysagères, ponton spécifique avec portique d'embarquement),

- Adapter les activités aux PMR : raft en eau vive, la promenade (matériel de roulage, ligne de vie pour le handicap visuel), le vélo, la création d'une aire de jeux spécifiques pour les tous petits, les zones de tir à l'arc pour la rendre accessible aux PMR et aménager les murs d'escalade pour les personnes présentant un handicap visuel ou mental.

Parallèlement la Région a soutenu le développement d'animations et de journées « Sport handicap » dans le cadre du dispositif des tickets loisirs.

Le programme d'investissement de mise en accessibilité des bases de loisirs et de leurs activités aux personnes en situation de handicap se poursuivra dans les années à venir.

Les supports de communication seront améliorés pour mieux informer ce public sur les possibilités d'accès et de pratique, et le travail d'échange d'expérience entre BPAL sera renouvelé.

- Accessibilité des lycées – Audit handicap

La 4^{ème} campagne d'audit a été lancée fin 2010, elle concerne 60% des lycées visés par l'obligation de diagnostic. La réalisation des audits sera terminée dans le courant du 1^{er} trimestre 2014.

Certains lycées, en travaux pendant l'audit 4 donc non visitables en l'état, devront bénéficier d'un diagnostic dans le cadre d'un nouveau marché. Cela concerne les lycées dont les travaux font l'objet d'un dépôt de permis de construire antérieur à 2007, soit moins d'une vingtaine d'établissements.

L'action se poursuivra par la mise en place d'une stratégie de mise en conformité par filière sur la base des diagnostics réalisés.

- Mettre les bâtiments du siège du conseil régional aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées

Suite aux audits d'accessibilité réalisés sur les sites d'Invalides, Babylone, Barbet et du domaine de Villarceaux, les travaux ont commencé cette année sur le site Invalides.

La réalisation des travaux et aménagements nécessaires pour rendre accessible les bâtiments administratifs du siège du conseil régional aux personnes handicapées (Invalides dans un premier temps, et Monsieur ensuite) s'est poursuivie sur 2012.

- Définir une stratégie d'intervention par filière d'enseignement en partenariat avec l'Education Nationale et constituer une cartographie de l'accessibilité des lycées franciliens

Cette action a été réinscrite à l'identique en 2013. Afin de répondre au deuxième objectif de la loi qui impose qu'au 1er janvier 2015 tous les établissements recevant du public (ERP) devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne handicapée puisse être accueillie, une stratégie d'intervention par filière d'enseignement devra être proposée pour la mise en œuvre des travaux de mise aux normes, afin d'offrir au plus tôt une accessibilité maximale. Cette stratégie se basera sur les conclusions des audits réalisés, notamment la cartographie par filière d'enseignement et secteur, et le partenariat engagé avec l'Education Nationale.

En effet, sur la base des informations collectées lors des audits, une cartographie de l'accessibilité par lycée, mais aussi par filière d'enseignement, va être créée. L'idée est de pouvoir définir une stratégie territoriale de la formation, avec une accessibilité étudiée par secteur pour une formation donnée.

Pour arriver à ce résultat l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme sera sollicité pour étudier la possibilité de construire un outil de requêtes qui permettra l'édition de cartes à la demande et de façon autonome

Ces actions sont aujourd'hui suivies dans le cadre de la démarche Agenda 22.

8.2 Cohésion sociale

- Poursuivre la mise en place du plan d'actions pour l'exemplarité régionale en matière d'égalité femmes / hommes

Un Ouvrage « *les Femmes en IDF – Regards sur l'égalité entre les femmes et les hommes* » a été réalisé, en partenariat avec IAU et avec l'Etat (Délégation régionale aux droits des femmes). La contribution régionale concerne notamment le sujet de « l'égalité hommes/femmes : des traités européens à l'approche territoriale » : prise en compte des préoccupations environnementales, en encourageant les femmes à choisir des professions « non traditionnelles », par exemple dans des secteurs verts ou innovants. Enfin le projet européen Gender4Growth permet un échange d'expériences sur 2 principaux sujets : la croissance et l'égalité femmes /hommes.

A noter qu'une mission transversale Egalité et Lutte contre les Discriminations a été créée en juin 2011 à l'unité développement. La Région IDF travaille depuis plusieurs années sur la thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes. Un premier bilan sur la parité femmes/hommes au sein de l'administration régionale a été réalisé en 2008, et la Région a à cœur de favoriser l'égalité professionnelle femmes/hommes et la qualité de l'emploi. Cette démarche s'attache à l'ensemble de l'activité professionnelle : recrutements, égalité salariale, accès aux postes à responsabilités, déroulement de carrière.

Cette action est aujourd'hui suivie dans le cadre de la démarche Agenda 22 et lutte contre les discriminations.

8.3 Engager les PME dans la RSE pour une Haute Qualité Sociale en Île-de-France

En lien avec les recommandations du groupe de travail « Haute Qualité Sociale » des Ecociliens, le Conseil régional a décidé, par délibération n° CR 23-13 du 25 avril 2013, d'expérimenter sur le dispositif PM'up une nouvelle critérisation des aides régionales promouvant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Lancé en 2008, le programme PM'up a déjà soutenu 780 PME dans leur projets de développement (international, modernisation, accroissement des capacités de production, diversification, etc.). Le budget 2014 est en progression de 28% pour permettre le soutien de 200 PME supplémentaires.

Les entreprises sélectionnées par un jury d'experts dans le cadre des appels à projets régionaux bénéficient durant 3 ans :

- De subventions pouvant atteindre 250 000 € pour financer des investissements, du conseil, le recrutement de cadres, des salons internationaux, le dépôt et l'extension de brevets et des études environnementales (montant moyen 135 000 €) ;
- De l'accompagnement d'un conseiller en amont du projet puis d'un suivi tout au long de sa mise en œuvre ;
- D'un label et d'une mise en réseau avec les autres entreprises lauréates et les acteurs du territoire.

La critérisation RSE a été instaurée dès l'appel à projets de juin-juillet 2013. Elle se décompose en trois étapes :

- Phase de candidature :
Les entreprises candidates réalisent un **autodiagnostic** reposant sur le référentiel ISO 26 000. 3 outils d'autodiagnostic mis en place par des acteurs de la RSE sont proposés aux entreprises candidates : LUCIE, Riposte Verte et, depuis décembre 2013, CGPME.
Sur l'appel à projet de juin-juillet 2013, **228 entreprises** ont déposé un dossier de candidature et donc réalisé un autodiagnostic RSE
- Phase de diagnostic :
Les entreprises présélectionnées pour engager le diagnostic préalable à la présentation du projet au jury régional sont accompagnées pour formaliser une **démarche de progrès** sur différentes thématiques RSE : santé sécurité, qualité de l'emploi, égalité professionnelle, inégalités territoriales, réduction des déchets, responsabilité des produits, etc.
La démarche de progrès est construite par l'entreprise qui indique pour chacun des enjeux retenus les éléments de constat, les objectifs visés, les actions programmées et les indicateurs de suivi.
Sur l'appel à projet de juin-juillet 2013, **100 entreprises** ont fait l'objet d'un diagnostic et formalisé une démarche de progrès RSE.
- Phase de mise en œuvre des projets :
Une fois sélectionnée et les aides attribuées, l'entreprise établit chaque année un **bilan** de l'avancement de la démarche de progrès. Le conseiller pourra le cas échéant accompagner et orienter l'entreprise dans cette démarche.
Les lauréats des appels à projets de juin et décembre 2013 seront désignés courant 2014. L'objectif est de désigner **200 nouvelles PME bénéficiaires**.

Cette expérimentation repose également sur une large mobilisation des acteurs de la RSE afin de mettre à disposition des entreprises les informations et appuis pour l'élaboration et la mise en œuvre des démarches RSE. Ce travail partenarial a notamment mobilisé l'ARACT IDF, l'ADEME, l'ARENE, la CGPME, la CCIR, le CFI, l'ARD, ainsi que de nombreux services de la Région (apprentissage, emploi, environnement, entrepreneuriat, mission égalité, etc.). Ont notamment été mis en place dans le cadre de cette démarche partenariale :

- Elaboration d'un guide RSE mis à disposition des entreprises ;
- Organisation d'une matinée d'information dédiée aux solutions de réduction de l'empreinte environnementale des entreprises avec l'ADEME et l'ARENE ;

- Journée de formation pour les conseillers PM'up sur les thèmes de la gestion des âges, de l'égalité professionnelle, de la santé et des risques professionnels par les experts de l'ARACT IDF.
- La participation de l'ARACT, de l'ADEME et de l'ARENE au jury technique qui examine, pour chaque promotion PM'up, l'ensemble des entreprises ayant fait l'objet d'un diagnostic approfondi
- Elaboration d'une norme de Haute Qualité Sociale, réalisée dans le cadre des EGCES

La Région se propose de mettre en place une norme de Haute Qualité Sociale qui s'imposera aux entreprises signant des contrats avec la Région Île-de-France, avec pour objectif d'atteindre 20% de la commande publique à la fin de la mandature.

Cette norme HQS s'appuierait sur des critères qualitatifs et quantitatifs : non-discrimination, procédures équitables et transparentes dans la notation, l'avancement et les sanctions, garantie de formation professionnelle, limitation du recours aux contrats précaires et aux stagiaires, limitation du temps partiel non voulu et du temps de travail émiétté, respect des normes d'hygiène et de sécurité, dialogue social, prise en compte du stress dans l'organisation du travail, etc.

Cette démarche s'appuierait notamment sur un dialogue avec l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT). La mise en place de la norme HQS est réalisée dans le cadre des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale (EGCES).

8.4 Enrichissement du volet développement durable des Pactes pour le Développement des Territoires

Enjeux

La Région Île-de-France s'est dotée d'un message politique et d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable.

De par leur caractère transversal, les Pactes pour le développement des territoires aspirent à assurer la mise en œuvre et la promotion des schémas, plans et projets régionaux auprès des territoires en leur apportant une offre de services intégrée coordonnant l'ensemble des dispositifs disponibles notamment les orientations régionales en matière de développement durable et de conversion écologique et sociale.

La mise en avant de l'économie verte rejoignant les préconisations des Ecociliens, l'émergence de la transition écologique et sa déclinaison dans les politiques régionales et l'identification des « Pactes pour le développement des territoires » comme relais de diffusion et de mise en œuvre de la politique régionale auprès des territoires, incitent le Service de l'action territoriale, porteur des Pactes, à enrichir ses pratiques.

De plus, la densité du calendrier de création ou de renouvellement des Pactes pour l'année 2014, représente une opportunité.

L'objectif de cette action est donc de renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable et de la conversion écologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des Pactes pour le développement des territoires.

Il s'agit à moyen terme :

- d'intégrer une expertise en matière de développement durable et de conversion écologique et sociale à l'élaboration et à la mise en œuvre des Pactes ;
- de promouvoir les démarches et dispositifs régionaux en lien avec le développement durable auprès des territoires en Pactes ;
- d'accompagner et d'outiller les acteurs locaux qui en ressentent le besoin;
- de développer les complémentarités d'intervention sur les territoires.

Afin de répondre à ces enjeux, le Service de l'action territoriale souhaite mettre en place un programme de professionnalisation des délégués territoriaux aux concepts du développement durable, de l'économie verte et à l'action régionale en matière de développement durable.

Ce programme de professionnalisation représente la première étape de mise en œuvre du projet « Enrichissement du volet développement durable des Pactes pour le Développement des Territoires » destiné à prendre en compte plus étroitement l'action régionale en matière de développement durable (dans une acception large mais adaptée aux objectifs du Pacte) dans les Pactes pour le développement du territoire.

Il s'agit également de renforcer la sensibilisation des territoires franciliens aux approches et aux manifestations nouvelles en lien avec la transition écologique, la responsabilité sociale et sociétale, le développement durable dans son ensemble.

Réalisations en 2013

Afin de bâtir le programme de cette formation et cerner les experts à solliciter, un premier travail d'évaluation des pratiques et actions mises en œuvre dans le cadre des Pactes a été réalisé à partir du référentiel de l'Eco-Région, grille de référence en matière de déclinaison des politiques régionales pour le développement durable.

Sur les 50 items du référentiel de l'Eco-Région, 25 ont été retenus. Ils correspondent à ceux auxquels les plans d'actions de la première génération de Pacte se sont proposés de traiter et plus globalement à ceux que les Pactes dans sa philosophie et son aire d'action peuvent contribuer à mettre en œuvre.

Cette grille aspire à :

1. **Evaluer les pratiques du service de l'action territoriale (SAT)** au regard du référentiel Eco-Région et estimer la conformité des Pactes à ses différentes orientations ;
2. **Déterminer les déclinaisons** sur lesquelles les Pactes répondent / aspirent légitimement à répondre afin de distinguer un socle minimal et des orientations optionnelles ;
3. Envisager la manière, dont via les Pactes, **ces orientations régionales pourraient se déployer sur le territoire / dont le déploiement pourrait si nécessaire être amélioré** et cerner les besoins, les compétences disponibles et les dispositifs liés ;
4. Donner à voir aux experts sollicités **les questionnements des Délégués territoriaux, leurs niveaux d'interrogation et leurs besoins potentiels** ;
5. Permettre aux experts sollicités de bâtir le **programme** de formation : apporter les réponses aux questionnements des délégués **et cibler les concepts et connaissances nécessaires** faire valoir.

Le référentiel de l'Eco-Région est un outil taillé à l'échelle des politiques régionales et demande un travail d'adaptation à la philosophie, aux objectifs et à la maille territoriale des Pactes.

Par conséquent et afin de répondre à ces objectifs :

- un socle minimal a été proposé et des orientations optionnelles ;
- des questionnements ont été proposés afin de cerner plus en avant l'objet et les enjeux de ces orientations, de connaître la manière dont ces orientations sont actuellement prises en compte par les dispositifs régionaux concernés et d'anticiper le déploiement de ces orientations sur les territoires via les Pactes ;
- un premier travail a été mené sur les besoins nécessaires au SAT pour la bonne intégration de ces orientations dans ses pratiques où sont ciblés également les interlocuteurs et les dispositifs visés ;
- certains apports théorique ont été identifiés, ces apports aspirant à être complétés, réorientés, étayés ;
- des propositions ont été formulées afin d'adapter les pratiques des délégués territoriaux pour le bon déploiement de ces orientations avec les rapports régionaux de référence.

Pour mener à bien des travaux, ont été largement associés les services concernés de la Région comme ses partenaires ou organismes associés (les services de l'Etat via la DRIEE, l'ARENE, l'IAU, le réseau TEE notamment)

Perspectives 2014 :

Ce travail a permis au service de proposer aux partenaires mobilisés un programme de professionnalisation, en deux temps, qui aspire à se dérouler au cours du premier trimestre 2014. Cette action aspire à se poursuivre grâce à l'appui méthodologique du service Agenda 21 et Eco-Région.

8.5 Intégrer les enjeux du Développement Durable dans la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle

Renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale dans l'appareil de formation professionnelle régional : une ambition forte avec un premier objectif : le futur Programme Régional Compétences (PRC) 2014, une commande publique qui représente 56 millions d'euros, 5,5 millions d'heures de formation et au moins 11 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires.

Pour répondre à cette ambition, un groupe projet interne (UDEV/UAJMQ) a été mis en place fin 2012 afin d'organiser la réflexion de manière collective et transversale.

L'objectif opérationnel à court terme : nourrir les travaux de préparation du PRC 2014 pilotés par la Direction de la Formation Professionnelle.

Lors de l'écriture du Dossier de consultation des entreprises (DCE) du premier Programme Régional Compétences (PRC) pour la période 2010 et 2011, la prise en compte de la dimension développement durable s'était traduite par :

- un avant propos spécifique inséré dans le DCE dans le but de sensibiliser les organismes de formation à la démarche et de permettre un recensement des bonnes pratiques.
- la production d'un recueil de ces bonnes pratiques partagées avec les organismes de formation
- une commande dans le PRC 2010-2011 d'un lot « environnement » entièrement consacré à la commande d'actions de formation dont « ...les contenus devaient être dispensés au travers de pratiques et techniques durables, respectant l'écologie et l'environnement »

L'objectif pour le PRC 2014 était de prolonger cette ambition, de renforcer la prise en compte du Développement Durable dans les programmes de formation professionnelle pilotés par la Région.

Les travaux ont été menés durant 6 mois, dans un calendrier relativement restreint pour ne pas faire prendre de retard au lancement de la commande.

1ère étape des travaux : réaliser un état des lieux

Les travaux ont tout d'abord permis l'élaboration d'un diagnostic afin d'identifier la dimension développement durable déjà existante au sein du programme régional Compétences avec comme périmètre : le programme régional compétences 2010 (secteurs agriculture environnement bâtiment industrie) 2011 (secteurs services aux entreprise et aux collectivités, commerce, service à la personne, services administratifs).

2^{ème} étape des travaux : faire des préconisations pour aller plus loin en matière d'intégration des enjeux du Développement Durable dans le programme

Plusieurs objectifs étaient poursuivis.

- valoriser l'approche « Développement Durable/Responsabilité Sociétale au sein de la commande régionale.
- sanctuariser et renforcer les spécifications et critères existants et y contribuant ;
- développer les spécifications et critères liés au pilier environnemental ;
- renforcer l'accès à la formation pour les publics handicapés
- utiliser le programme comme outils de sensibilisation des enjeux de développement durable auprès des bénéficiaires
- renforcer le principe d'évaluation et suivi des prestations
- renforcer le partenariat entre les acteurs de la formation afin d'améliorer la sécurisation du parcours de formation des stagiaires.

In fine, après arbitrages techniques et politiques, de nombreuses mesures et aménagements ont été pris pour y répondre. Ainsi, la commande relative au programme PRC 2014 a notamment intégré :

- un avant propos spécifique développement durable dans DCE rappelant les engagements de la région, les enjeux pour la formation professionnelle ainsi que l'inscription du service public régional de formation dans cette démarche au regard des différents piliers (social, économique, environnemental et gouvernance) ainsi que l'objectif actuel de renforcement de la dimension DD
- un rappel dans les grands chapitres du DCE (fil rouge) de la dimension DD accompagné d'un logo
- l'aspect partenarial dans la commande régionale en exigeant des partenariats entre les différents acteurs de la formation a été renforcé
- les spécifications et les critères relatifs aux formateurs notamment afin de développer et ou maintenir leurs compétences professionnelles
- les spécifications du DCE en lien avec la prestation achetée ont été renforcées : les organismes doivent veiller à ce que les ressources (fluides, consommables, matières d'œuvres, matériels, supports pédagogiques) utilisées pour la réalisation des formations proposées soient respectueuses de l'environnement.

- La généralisation du « verdissement » des formations en introduisant des préconisations par domaine d'activité qui seraient observées dans l'exécution du marché
- La mise en place d'un module de sensibilisation au développement durable dans les formations d'accès à la qualification, les parcours certifiants, les parcours professionnalisants destiné aux stagiaires. Ce module est rendu obligatoire dans la commande pour tous les parcours de formation. Le contenu est articulé autour des 4 piliers du DD. D'une durée de 4 heures sauf si celui-ci est prévu au référentiel, il a pour objectif de permettre l'acquisition de connaissances de bases (notamment la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et la lutte contre le gaspillage alimentaire) et surtout de permettre aux stagiaires de prendre conscience de l'impact de leurs actions dans leur vie personnelle et professionnelle.
- Le renforcement du principe d'évaluation et de suivi des prestations / dispositifs : intégrer au sein du DCE les différentes modalités d'évaluation des prestations par la Région (suivi, audit, etc) et définir les critères sur lesquels porteront ces évaluations.
- la mise en place d'une commande groupée avec l'AGEFIPH afin de :
 - Réaffirmer le principe d'égalité des chances et de l'accès aux droits pour les Demandeurs d'Emplois Travailleurs Handicapés (DETH)
 - Augmenter le nombre de travailleurs handicapés ayant accès à la pré-qualification, à la qualification et accroître leur niveau de formation ;
 - Rendre plus lisible l'accès des DETH aux dispositifs régionaux de formation ;
 - Simplifier les différents processus d'accès à la formation)

Perspectives post 2014-2015

A l'instar d'autres démarches engagées à la Région, sur le dispositif PM'UP ou dans le cadre de l'expérimentation de contrats de développement durable avec les CFA (EVOA), la mise en place d'une démarche d'auto-diagnostic des pratiques DD/RSO des organismes de formation pourrait être mise en place à moyen terme ainsi que des clauses d'insertion sociales.

Cette démarche serait alors assortie d'un plan d'action/d'amélioration mis en place par l'organisme de formation.

Comme pour les autres démarches engagées, des moyens humains seraient alors nécessaires pour accompagner les organismes dans cette démarche, notamment en termes d'expertise et/ou de conception préalable ainsi que des moyens financiers, par exemple une subvention d'accompagnement pour les structures dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'action.

8.6 Commande publique et intégration de clauses sociales et environnementales

- Actualiser et diffuser les bonnes pratiques en matière de « Commande publique responsable à la Région Île-de-France » auprès des acheteurs et juristes

Une réflexion collaborative a été engagée sur l'évaluation et le devenir du guide de la commande publique responsable mis en place en 2011. Les contributeurs de cet outil, à travers le réseau du groupe des experts marchés, a opté pour un recentrage des

informations autour des thématiques transversales en lien avec la commande publique responsable et un redéploiement des fiches sur l'espace marchés publics de l'Intranet afin d'en améliorer l'accessibilité.

Un nouvel espace a donc été créé afin d'accueillir les fiches pratiques mises à jours ainsi que de nouveaux documents tels que le recensement des principaux guides et recommandations en matière de développement durable.

Les actions de diffusion de l'information aux acheteurs se sont poursuivies avec le maintien des réunions périodiques des experts marchés, la production du bulletin juridique marché ou encore la production de deux documents de synthèse sur l'activité de la commande publique responsable à la Région à l'occasion des comités de direction dédiés à cette thématique.

- Poursuivre l'insertion des clauses sociales dans les marchés régionaux (Objectif 100 000h)

Après une phase progressive d'expérimentation, la Région a souhaité en 2012 développer son action à l'ensemble du territoire francilien, en ayant recours aux facilitateurs locaux pour mettre en œuvre les clauses d'insertion contenues dans ses marchés régionaux et les marchés des maîtres d'ouvrages subventionnés pour la construction et réhabilitation d'établissements sociaux, médico-sociaux et de santé ou de logements.

Pour appuyer sa démarche et garantir une cohérence d'intervention, la Région a confié la coordination opérationnelle à la Maison de l'Emploi de Paris lors de son adhésion au GIP (CR 65-12). La MEP assure donc un rôle de facilitateur sur le territoire de Paris et de coordinateur sur le territoire francilien pour les marchés régionaux. En outre, conformément aux recommandations des Ecociliens, un chargé de mission achats responsables a été nommé au sein de l'unité des Affaires juridiques, des Marchés et de la Qualité afin notamment de suivre le processus de mise en œuvre des clauses sociales.

En ce qui concerne les heures d'insertion réalisées, entre 2009, date de l'engagement régional en faveur des clauses d'insertion (CR 41-09), et 2012, **96 600 heures** d'insertion ont été réalisées (commande publique : 38 416 heures, maîtres d'ouvrages subventionnés : 58 183 heures) permettant à **301** personnes de bénéficier d'un contrat d'insertion ou d'un emploi durable (14 CDI, 14 CDD de + de 6 mois).

Ces actions sont aujourd'hui suivies dans le cadre de la démarche Région responsable.

* * *

**ANNEXE AU RAPPORT N°2 : « INDICATEURS DE
PILOTAGE »**

Thème	Indicateurs de pilotage correspondants
aménagement construction durable	Nombre d'opérations régionales d'aménagement construction rénovation appliquant les référentiel et guides aménagement Construction Durable tous secteurs confondus
	Nombre de lycées dans la démarche lycées éco-responsables (total cumulé)
	Nombre de lycées dans la démarche éco-responsables accompagnés par la Région
	Nombre de CFA en contrat développement durable (EVOA)
	Pourcentage des opérations liées aux bâtiments/aménagements des universités et des CFA utilisant le guide ACD dédié
	Pourcentage des opérations liées aux bâtiments/aménagements des BPAL utilisant le guide ACD dédié
	Pourcentage des opérations liées aux bâtiments/aménagements des BPAL utilisant le guide ACD dédié
	Pourcentage des opérations des lycées utilisant le référentiel lycée (à venir) pour les opérations de construction / rénovation lourdes (hors maintenance)
Alimentation santé	Nombre de lycées Eco-responsables travaillant sur la thématique alimentation santé
	Surface en agriculture bio en Île-de-France (ha)
	Surface en agriculture bio sur les propriétés régionales (ha)
biodiversité et eau	Pourcentage de lycées éco responsables n'utilisant aucun pesticide ("zéro phyto")
	Formation au zéro phyto et à la gestion écologique/différenciée pour les agents concernés des lycées éco responsables (% d'agents formés)
	Nombre de BPAL mettant en œuvre les préconisations de gestion et/ou de travaux prévus par les diagnostics biodiversité
	Nombre de plans de gestion mis au point à partir des profils de baignade réalisés sur les BPAL concernées
Déchets	Nombre de BPAL mettant en œuvre les préconisations de gestion et/ou de travaux prévus par les diagnostics déchets
	Papier collecté sur les sites administratifs (kg par poste de travail)
	Nombre de postes de travail des sites administratifs ayant accès au tri sélectif du papier
	Consommation de papier des sites administratifs (nombre de feuilles A4)
	Nombre de lycées pour lesquels les DEEE sont collectés
	Total de DEEE collectés sur les lycées (Tonnes)
	Nombre de lycées éco-responsables engagés sur la thématique « déchets »
	Nombre de lycées éco-responsables engagés dans une démarche de compostage
	Nombre de lycées éco-responsables engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
énergie et climat	Nombre total de lycées concernés par l'internalisation des contrats de chauffage
	Pourcentage de bâtiments / aménagements des BPAL utilisant le guide ACD dédié
	Consommations électriques des bâtiments de la Région
Mobilité durable	Nombre de dossiers transports et aménagement utilisant le guide mobilité durable à venir
	Animations dans le cadre de la semaine de la mobilité durable

PROJET DE DELIBERATION DU

AGENDA 21 ÎLE-DE-FRANCE : BILAN ET PERSPECTIVES PLAN D' ACTIONS 2014-2015

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La communication portant sur la méthodologie de l'Agenda 21 régional présentée en novembre 2003 par le président du conseil régional d'Île-de-France
- VU** La délibération N°CR 82-08 du 25 septembre 2008 relative à l'adoption du projet de schéma directeur de la Région Île-de-France
- VU** La communication sur l'état des lieux de l'Eco-Région présentée le 26 mars 2009 par Jean-Paul HUCHON, président du conseil régional d'Île-de-France
- VU** La délibération N°CR 121-09 du 27 novembre 2009 relative à l'adoption de l'Agenda 21 Île-de-France
- VU** La délibération N° CR-10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente
- VU** La communication relative aux Premiers engagements de la Région Île-de-France face à l'urgence écologique : un agenda 21 dynamique, un plan climat ambitieux, une politique énergétique renouvelée, au service des Francilien-nes, présentée le 30 septembre 2010 par Hélène GASSIN, Vice-présidente chargée de l'Environnement, l'Agriculture et l'Energie
- VU** La délibération N° CP 10-993 du 17 novembre 2010 relative à l'adoption du plan d'actions Exemplarité 2011, l'application du référentiel Eco-Région aux politiques pilotes, et l'évaluation de l'Agenda 21 Île-de-France
- VU** La délibération N° CP 11-990 du 16 novembre 2011 relative à l'adoption du plan d'actions Exemplarité 2012 de l'Agenda 21 Île-de-France
- VU** La délibération N°CR 81-12 du 25 octobre 2012 relative à l'arrêt du projet de schéma directeur de la Région Île-de-France
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France
- VU** La délibération N°CR 14-10 du 15 avril 2010 relative à la délégation du Conseil Régional à son Président en Matière de Marchés Publics
- VU** La délibération N° CR-112 du 22 novembre 2012 relative à la responsabilité sociétale régionale et groupement d'intérêt public Maximilien
- VU** Le code des marchés publics
- VU** Le budget de la Région Île-de-France pour 2014 ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration Générale
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- VU** Le rapport « CP 14-156 » présenté par Monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : Adopte le projet de plan d'actions Développement Durable 2014 – 2015 de l'Agenda 21 Île-de-France, tel que présenté en annexe à la délibération.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE A LA DELIBERATION : PLAN D' ACTIONS 2014 -
2015**

Préambule

L'objectif de cet Agenda 21 « nouvelle version » est de se centrer sur l'exemplarité environnementale de la Région avec le double objectif de :

- Permettre à la Région de faire preuve d'exemplarité dans son fonctionnement au quotidien
- Moduler nos interventions et nos financements au regard des objectifs du développement durable

C'est à ce titre un volet de la démarche plus globale de « Région Responsable » engagée à la Région.

Le plan d'actions 2014-2015 de l'Agenda 21 est composé de 9 fiches et est recentré autour des 6 grandes thématiques à dominante environnementale :

- Eco-construction
- Biodiversité et eau
- Déchets
- Energie et climat
- Mobilité durable
- Alimentation et santé

Chacune de ces thématiques est traitée en favorisant le croisement des approches, en jouant sur la mutualisation et les synergies, et en visant la prise en compte des finalités du Développement Durable.

Les fiches thématiques 2014-2015 présentent :

- Les objectifs 2015, chiffrés si possible, ainsi qu'un rappel des objectifs des documents cadres de référence ayant servi de base pour la définition de ces objectifs
- Le périmètre des actions
 - des actions concernant le périmètre régional, institution et lycées
 - des actions concernant nos parties prenantes
- Le descriptif des actions
- Les indicateurs de suivi correspondant aux objectifs 2015 fixés
- Les finalités du développement durable

Sont particulièrement identifiées :



Les actions menées à titre expérimental, ou innovantes, mises en place sur un périmètre restreint et qui pourront être déployées plus largement à moyen terme voire généralisées sur le long terme.



Les actions nouvelles, non inscrites aux précédents plans d'action Agenda 21.


Ces actions sont accompagnées en tant que de besoin par les actions de communication, sensibilisation et formation ainsi que les outils méthodologiques (référentiels, pactes, etc...) adéquats.


La mise en œuvre de ce plan s'accompagnera d'une animation réalisée par le service Agenda 21 et Eco-Région, notamment via le forum annuel lors de la semaine du développement durable, l'animation du groupe des référents (suivi des actions et retour d'informations auprès des référents) et de quelques événements en lien avec les thématiques traitées (café durable, conférence ...)

Un des objectifs du développement durable étant à terme de rationaliser les actions de la Région, le plan d'actions 2014-2015 devra être mise en œuvre à budget constant.

Aménagement construction durable – Fiche 1		Janvier 2014
Promouvoir l'aménagement construction durable au travers des référentiels régionaux		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Généraliser l'application des exigences régionales sur le domaine de l'aménagement construction durable pour les opérations de construction / rénovation lourdes (hors maintenance) à compter de 2014 ➤ Contractualisation des guides sectoriels dans les appels à projets ➤ Capitaliser sur le retour d'expérience et les bonnes pratiques ➤ Mettre en place des formations actions aux référentiels et guides 	
Contenu de l'action		
Poursuivre la diffusion du référentiel "Aménagement et Construction Durable"	<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ➤ A nos partenaires (professionnels, institutionnels, autres régions ex : association Bâtiments durables Méditerranée BDM, filières (pass filière Bois...)) ➤ aux personnels Région (formation) ➤ actualisation du référentiel pour prendre en compte notamment le SRCAE, SRCE et le SDRIF adopté ➤ Publication d'articles dans des revues spécialisées (réseau média - lien UCOM) 		
Mise en œuvre des guides opérationnels	<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ➤ sur les secteurs de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur ➤ sur le secteur des BPAL ➤ pour la construction et la rénovation des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) : mise en œuvre et suivi du cadrage du programme environnemental et mutualisation avec les guides BPAL et enseignement supérieur à l'occasion des futures mises à jour ➤ intégration des préconisations d'éco-construction au « Référentiel des lycées franciliens » ➤ formations-actions d'accompagnement, communication 		
Organiser le retour d'expérience sur l'utilisation du référentiel et des guides ACD	<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input type="checkbox"/> Partenaires
<p>Mise en place d'un groupe de travail ACD (sur la base du comité de pilotage des guides sectoriels : UL, UD, US avec UAD (environnement, aménagement et transports), AEV, Arene ...)</p> <p>Appels ponctuels à des experts extérieurs + visites de terrain</p> <p>Avoir un suivi des opérations des divers appels à projets régionaux sur ce thème</p>		
Systématiser progressivement l'utilisation des guides ACD	<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>Les adjoindre systématiquement aux cahiers de charges et appels à projets</p> <p>Anticiper les chantiers à venir dans le cadre du Grand Paris : anticiper les pistes de travail en commun avec l'Etat</p> <p>Favoriser les clauses d'insertion sociales, en lien avec les orientations retenues dans le cadre de la RSE</p> <p>Organiser un bilan après 1 an et demi de mise en œuvre des guides + démarches ponctuelles</p> <p>Travailler pour en faire un outil d'éco conditionnalité</p> <p>Mener une réflexion particulière sur l'immobilier d'entreprise et développer une approche filière (identification des acteurs et travail en commun)</p>		


Indicateurs de suivi				
Indicateurs	Bilan 2011-2012	Bilan 2012-2013	Bilan 2013-2014	Objectif 2015
Nombre de lycées dans la démarche lycées éco-responsables (total cumulé)	38	38	78	78
Nombre de lycées dans la démarche lycées éco-responsables accompagnés par la Région	38	38	50	50
Nombre de CFA en contrat DD (EVOA)	-	20	20	
Pourcentage des opérations liées aux bâtiments/aménagements des universités et des CFA utilisant le guide ACD dédié	-	-	-	100 %
Pourcentage des opérations liées aux bâtiments/aménagements des BPAL utilisant le guide ACD dédié	-	-	-	100 %
Pourcentage des opérations des lycées utilisant le référentiel lycée (à venir) pour les opérations de construction / rénovation lourdes (hors maintenance)	-	-	-	100%
Objectifs des documents-cadres de référence				
SRCAE	Réduire de 5 % les consommations énergétiques par des comportements plus sobres, Améliorer la qualité des rénovations pour atteindre 25 % de réhabilitations de type BBC (Bâtiment Basse Consommation)			
Ecociliens	Accompagner filière bâtiment sur le chemin de la conversion écologique et sociale Adapter les formations aux enjeux écologiques et sociaux Renforcer l'attractivité et faire évoluer l'image du secteur			
SDRIF	Adoption au CR 97-13 du 18 octobre 2013, notamment les orientations réglementaires (ex : objectifs d'espaces verts par habitant) et les propositions pour la mise en œuvre.			
Politique Climat Energie	Lutter contre la précarité énergétique, en agissant sur la prévention et en recherchant la correction des inégalités sociales et territoriales Maîtriser les consommations énergétiques (en chauffage et en électricité) Développer les énergies locales, renouvelables et de récupération.			
Plan Régional pour le Climat	Adopté en juin 2011 (CR 43-11) : Mettre en œuvre 24 actions et chantiers.			
Contribution aux finalités du Développement Durable				
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains			
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération			
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			

Aménagement construction durable – Fiche2		Janvier 2014
Impliquer les différents acteurs de l'aménagement construction durable		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire des usagers de nos équipements des acteurs du DD ➤ 2 à 3 visites par an sur des projets régionaux (NQU ...) : communication interne, outils de promotion, mise à profit des forums et / ou conférences régionales ➤ Diffuser, auprès des partenaires extérieurs (collectivités et/ou acteurs socio-économiques), des outils pour développer les synergies territoriales. ➤ Mettre en place un retour d'expériences suites aux actions de mises en œuvre 	
Contenu de l'action		
Mise en commun des études/ informations et cohérence des interventions	<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>Connaissance des acteurs relais dans les territoires – réseaux techniques et des collectivités territoriales</p> <p>Géographie des financements de la Région/ Mise en commun des diagnostics territoriaux avec l'appui des organismes associés</p> <p>Croisement d'objectifs DD du territoire /action régionale Contrats de Développement Territorial CDT</p> <p>Renforcer les liens : Réhabilitation durable / Nouveaux Quartiers Urbains NQU / Effinergie/ Ekopolis via l'Arene</p> <p>Mise en place d'indicateurs communs</p>		
Concertation autour du Plan Prévisionnel d'Investissement des lycées	<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input type="checkbox"/> Partenaires
<p>Mise en œuvre du nouveau mode d'élaboration du Plan prévisionnel d'Investissement (PPI) des lycées, concertation pour les constructions et rénovations sur la base du mode d'élaboration concerté mis en place à l'occasion de la révision du PPI 2012-2022</p>		
 Expérimentation du Référentiel aménagement et construction durable avec des collectivités volontaires	<input type="checkbox"/> Région	<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>2 axes principaux seront privilégiés en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des outils (acteurs pressentis : un CG, un PNR, une intercommunalité, un promoteur) • Application à un projet (construction / Construction aménagement) (acteurs pressentis : un EPA, une collectivité, un PNR, un projet ANRU-NQU, une zone d'activités (en charte écologie industrielle)) <p>Pressentis : Plaine Commune, PNR Gâtinais, Sénart pour l'ICAM ... (Avec un accompagnement de l'Arene)</p> <p>L'établissement et les négociations des Pactes seront autant d'occasions de promotion du référentiel et des guides opérationnels.</p>		



Poursuite de la démarche lycées éco-responsables	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<p>La démarche "Lycée Eco-responsable" a pour but de relier l'éducation à l'environnement des lycéens et la gestion durable des établissements. Il s'agit donc de sensibiliser les communautés scolaires en les accompagnant pour la réalisation de projets d'éco-responsabilité concrets dans leur propre établissement.</p> <p>Cinq axes de réflexion et d'action ont été retenus : énergie-climat, gestion de l'eau, biodiversité, prévention et gestion des déchets, alimentation-santé. Cette démarche soutenue par un guide méthodologique et pratique est à la fois éducative et patrimoniale: elle vise à impliquer tous les membres de la communauté scolaire, pour comprendre et minimiser l'impact des gestes quotidiens au sein même du lycée.</p> <p>La démarche se développe avec 50 lycées pilotes accompagnés de 2013 à 2015 (dont 44 nouveaux) et 28 lycées en poursuite de projet, soit 78 au total. (CP 13-723). Les prochains projets seront menés sur un minimum de deux années pour bien dissocier les étapes: diagnostic/programme puis mise en œuvre des actions et bilan.</p> <p>Plus de détails sur les actions menées dans le cadre de cette démarche sont disponibles dans les fiches suivantes, selon les 5 thématiques abordées dans ce dispositif: « Energie-climat », « Gestion de l'eau », « Biodiversité », « Prévention et gestion des déchets », « Alimentation santé ».</p>	
 Les suites de l'expérimentation des contrats EVOA – Evolution et Optimisation de l'Apprentissage dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA)	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>Après une année d'expérimentation EVOA, les perspectives concernant ce dispositif sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - finalisation du bilan de l'expérimentation EVOA (analyse des diagnostics des CFA, rédaction d'un guide des bonnes pratiques issu de l'année d'expérimentation) - sous réserve d'un vote des élus régionaux : <ul style="list-style-type: none"> o lancement d'une nouvelle vague d'appel à candidatures pour intégrer de nouveaux CFA au sein d'EVOA et poursuite, sous une nouvelle forme, de l'accompagnement des CFA déjà dans la démarche o adoption d'un nouveau rapport-cadre afin de pérenniser le dispositif EVOA (qui ne serait plus une expérimentation mais un dispositif régional à part entière) - renforcement des partenariats intra et extra-régionaux afin de mobiliser davantage l'expertise des services de notre collectivité et de nos organismes associés dans le cadre de l'accompagnement des CFA <p>EVOA contribue à l'ensemble des finalités du développement durable dont les aspects environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation/Santé : avec l'objectif « Proposer un service de restauration sur site respectueux de l'équilibre nutritionnel » - Eau : avec l'objectif « Mieux gérer la consommation d'eau du CFA » - Déchets : avec l'objectif « Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits » - Biodiversité : avec l'objectif « Préserver la biodiversité » - Energie/climat : avec les objectifs « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » et « Former le personnel et les apprenants aux éco-gestes » - Mobilité durable : avec l'objectif « Réduire la pollution liée aux transports » 	

Objectifs des documents-cadres de référence	
PREDEC	Ce plan traite de 27 à 30 millions de tonnes de déchets inertes, non dangereux et dangereux, générés annuellement par les chantiers du BTP annuellement (données 2010)
Contribution aux finalités du Développement Durable	
Finalités	<input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
	<input type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
	<input type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains
	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération
	<input type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Alimentation Santé – Fiche 1		Janvier 2014
Promouvoir une alimentation de qualité en Île-de-France et dans les sites Régionaux		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer des nouveaux lycées dans le dispositif régional d'introduction des produits bio dans la restauration ➤ Faciliter l'intégration du bio dans les repas (subvention, groupement de commande...) et sensibiliser et former les chefs et les intendants des lycées à l'alimentation de qualité (produits bio, équilibre nutritionnel, circuits courts en s'appuyant sur les acteurs de terrain comme le GAB et le CERVIA ➤ Soutenir le développement de l'agriculture et de la filière bio en Île-de-France 	
Contenu de l'Action		
Soutien à une agriculture de qualité		<input checked="" type="checkbox"/> Région <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>La Région s'engage sur le soutien à l'évolution des pratiques agricoles en faveur de l'agro-écologie et de la production intégrée. Elle fait la promotion des produits franciliens de qualité, notamment au travers des actions du CERVIA (Saveurs Île-de-France...).</p> <p>Elle participe actuellement à l'élaboration du nouveau plan de développement de l'agriculture biologique pour la période 2014-2020. Même s'il n'est donc pas pour le moment possible d'inscrire dans l'Agenda 21 les objectifs précis pour 2015 en termes de surface en bio. Les ambitions devraient cependant être de doubler d'ici 2017 et tripler d'ici 2020 les surface en bio par rapport à l'année de référence 2014.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de la convention avec l'Agence des espaces verts (AEV), l'action d'installation / conversion en bio des surfaces agricoles propriétés de la Région est maintenue.</p> <p>Ces propositions s'inscrivent dans la continuité des préconisations du groupe de travail agriculture et alimentation des États généraux de la conversion écologique et en cohérence avec les politiques déjà menées.</p>		
Aide régionale aux lycées pour développer les produits et repas bio dans leurs restaurants		<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<p>L'objectif de cette action est de fournir une aide régionale aux lycées qui participent à l'expérimentation de l'introduction de bio en finançant une partie du surcout de ces produits. L'aide à la prise en charge d'une partie du cout des produits biologiques est de 60% pour le pain bio origine « ile de France » et de 40 % pour les autres denrées avec un plafond d'aide fixé à 40 € par élève demi-pensionnaire et par année scolaire.</p> <p>En 2014, il est proposé de revoir ce dispositif régional d'introduction du bio, afin de favoriser la démarche initiée avec le groupement des agriculteurs Biologiques d'Ile de France (GAB) pour structurer la filière et l'offre de production à travers l'association « fermes Bio d'Ile de France ». Cette refonte poursuivra un double objectif de meilleure prise en charge du surcoût lié au bio et d'extension du nombre de lycées participants.</p> <p>Ces actions sont aussi déclinées dans le guide « Lycées Eco-responsables » et accompagnées auprès des comités de pilotages des établissements engagés sur la thématique « Alimentation - Santé ».</p>		

Introduction du bio dans la restauration du siège		<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input type="checkbox"/> Partenaires	
<p>Des actions de plats et repas bios existe actuellement sur une partie des sites régionaux. Ces initiatives sont à valoriser, car peu visible à l'échelle de l'institution, et à étendre dans la mesure du possible sur les sites ou la Région est en capacité de le proposer.</p> <p>En ce qui concerne les marchés traiteurs, même si des menus totalement bio ne sont pas demandés, des intrants bio sont imposés pour les repas.</p> <p>Sur cette thématique, un travail plus poussé de définition des indicateurs et objectifs est en cours pour 2014.</p>				
 Lycées Eco-responsables et CFA hôteliers Concours des Eco-chefs		<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input checked="" type="checkbox"/> Partenaires	
<p>Cette action expérimentale viserait à organiser un concours avec des lycées éco-responsables et des CFA hôteliers, au cours duquel les élèves réaliseraient des recettes à partir de produits de saison, bio et locaux.</p> <p>Un jury de professionnels choisirait ensuite les recettes gagnantes. L'accent serait mis sur la formation et la valorisation des jeunes professionnels de la gastronomie qui travaillent dans une dynamique de développement durable (circuits courts).</p> <p>Cette action pourrait être menée en partenariat avec l'association « Saveurs Durables ».</p>				
Indicateurs de suivi				
	2011	2012	2013	Objectif 2015
Nombre de lycées Eco-responsables travaillant sur la thématique alimentation santé	-	10	20	20
Surface en bio en Île-de-France (ha)	7945	8422	En cours	N/A
Surface en bio sur les propriétés régionales (ha)	259	412	En cours	N/A
Objectifs des documents-cadres de référence				
Alimentation : Du champ à l'assiette des franciliens	Objectif d'accès à tous les lycéens puis aux 170 CFA à une alimentation de qualité			
	Mise à disposition d'un guide pour aider à l'introduction des produits bio en lycées et CFA d'Île-de-France			
Charte de Florence	"Région sans OGM"			
Dispositifs régionaux d'aide	PREVAIR : Programme régional pour l'élevage, la valorisation agricole et l'initiative rurale ATABLE : Aide à la Transition vers une Agriculture Biologique Locale (2012)			
Contribution aux finalités du Développement Durable				
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains			
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération			
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			

Biodiversité et eau – Fiche 1		Janvier 2014
Protection et mise en valeur de la biodiversité		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Zéro phyto sur les BPAL et lycées Eco responsables (objectif moyen terme sur l'ensemble des propriétés régionales) ➤ Mise en œuvre exemplaire des documents d'objectifs dans les deux BPAL concernées par NATURA 2000 ➤ Déploiement des préconisations de gestion et/ou de travaux prévus par les diagnostics biodiversité sur quelques bases pilotes ➤ En lien avec l'aménagement des chemins de halage engager des travaux de restauration écologique des berges sur les BPAL, avec l'appui de l'Agence de l'eau. 	
Contenu de l'action		
Plans d'actions sur la base des diagnostics écologiques de la biodiversité faits sur les bases de loisirs		☑ Région ☑ Partenaires
<p>On incitera les bases à renouveler leur adhésion à la charte de biodiversité régionale (à faire : bilan de ce qui a déjà été lancé + accompagnement dans le cadre de démarche biodiversité régionale) notamment pour une gestion écologique des berges dans les BPAL (1 base pilote)</p> <p>Sur les bases de loisirs incluses dans le périmètre Natura 2000, la mise en œuvre exemplaire du document d'objectifs sera recherchée <u>en s'appuyant sur l'animateur Natura 2000</u>. Sont notamment concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Boucles de Seine</u> • <u>Jablins-Annet</u> <p>A noter que sont mobilisables des financements Etat, Agence de l'eau et FEADER sur ces sujets.</p> <p>Sur les autres sites, un programme d'actions doit être mis en place sur la base du diagnostic par les gestionnaires de chaque BPAL en recherchant en tant que de besoin un appui technique (formation notamment) ou financier pour conduire le passage à une gestion différenciée ou des travaux de restauration écologique nécessaires le cas échéant. Les 4 BPAL proposant une activité golf sont prioritaires en vue de communiquer à plus large échelle sur la conciliation des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques (notamment petite faune/clôtures, phyto) et usages.</p> <p>Sera également encouragée la participation des animateurs de BPAL aux formations et rencontres organisées par Natureparif.</p>		
Diagnosics pour une gestion écologique des berges dans les BPAL		☑ Région ☑ Partenaires
<p>Plusieurs BPAL sont situés le long de la Seine, de la Marne ou de l'Oise. La question de la gestion des berges sur la propriété régionale de la base se pose en lien et en cohérence avec celle de l'ensemble du linéaire du fleuve en intégrant les enjeux de biodiversité, de continuité de promenades, de confortation des berges, d'activités et de fréquentation par le public. Le diagnostic réalisé à partir du schéma environnemental des berges sera approfondi si besoin.</p> <p>Mobilisation, par les SMEAG, des subventions mises en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.</p>		

 Biodiversité des lycées	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<p>La dotation de fonctionnement des établissements intègre désormais l'assiette des espaces boisés à entretenir par les établissements.</p> <p>Pour poursuivre sur cette prise en compte, un volet dédié au patrimoine végétal sera traité au bilan environnemental des opérations lycées. Il permettra aussi de resituer les enjeux biodiversité des sites lycées sur le territoire francilien (notamment par rapport aux « réservoirs de biodiversité » identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique).</p>	
 Lycées Eco-responsables	Région Partenaires
<p>Les lycées éco-responsables sont accompagnés sur leurs projets biodiversité en lien avec Natureparif et avec les services de la région.</p> <p>Les actions concernent des aménagements très diversifiés valorisant certains espaces des lycées qui sont ainsi réinvestis à des fins éducatives comme des potagers, des mares, des prairies fleuries, des parcours santé-biodiversité, des repérages faune-flore, des abris à insectes, des ruches, etc....</p> <p>Cette thématique est travaillée parallèlement au thème « Prévention et gestion des déchets » avec le compostage, ainsi que « Gestion de l'eau » avec l'objectif « zéro phyto » sur l'entretien des espaces extérieurs.</p> <p>Des sessions spécifiques sont organisées à ce sujet pour les agents des lycées éco-responsables, en lien avec Natureparif, afin de promouvoir un entretien des espaces extérieurs avec une gestion alternative et sans produits phytosanitaires.</p>	
Objectifs des documents-cadres de référence	
Contexte international	Enrayer la perte de biodiversité et permettre son rétablissement d'ici à 2020 L'intégration d'une infrastructure verte, le rétablissement d'au moins 15 % d'écosystèmes dégradés à l'horizon 2020 + développement d'une initiative visant à éviter toute perte nette pour les écosystèmes et leurs services d'ici à 2015 Gestion durable de l'agriculture et des forêts Intégrer la biodiversité dans la sphère économique, développer les innovations pour et par la biodiversité telles que le génie écologique Développer, partager et valoriser les connaissances
Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020.	Enrayer la perte de biodiversité d'ici 2020 Rétablissement d'au moins 15 % d'écosystèmes dégradés à l'horizon 2020
Stratégie régionale pour la biodiversité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobiliser les acteurs franciliens en faveur de la biodiversité, de la ville à la campagne, 2. Accompagner la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la déclinaison locale de la trame verte et bleue, 3. Valoriser le patrimoine naturel et géologique protégé d'Île-de-France, 4. Mieux préserver les espèces et habitats du territoire, 5. Assurer une gouvernance, un suivi et se doter de moyens de mise en œuvre à travers les différentes politiques régionales.
Charte Régionale de la Biodiversité	Conditionnalité des aides régionales à l'adhésion à la charte régionale de la biodiversité http://www.chartebiodiversite-idf.fr/

Contribution aux finalités du Développement Durable	
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Biodiversité et eau – Fiche 2		Janvier 2014
Protection de la ressource en eau et incitation aux bonnes pratiques		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Profils de baignade sur les 7 BPAL concernées : à partir des profils baignade finalisés, réalisation de plans de gestion ➤ Zéro phyto sur les BPAL et lycées Eco responsables (objectif moyen terme sur l'ensemble des propriétés régionales) ➤ Mettre en place une formation « gestion écologique des espaces extérieurs et zero phyto » pour les agents techniques des lycées eco-responsables 	
Contenu de l'action		
Evaluation de la qualité des eaux et identification des sources de pollution sur les bassins versants alimentant des BPAL à activités de baignade	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires	
<p>Les profils de baignade ont été finalisés fin 2013. En 2014 aura lieu la phase opérationnelle et les propositions d'actions.</p> <p>Le profil de baignade, étendu aux activités nautiques, consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier, évaluer et comprendre les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs. Seront cernés les risques de pollution avérés ou un ou plusieurs risque(s) potentiel(s) pré-identifié(s). - et à définir les actions/recommandations visant à supprimer ou à réduire ces sources de pollution ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et à prévenir l'exposition des usagers à ce(s) risque(s). <p>L'étude sur les profils de baignade peut déboucher sur diverses actions liées par exemple à l'épuration des eaux, une question de toute façon déjà présente et qui concerne aussi la politique de l'eau (exemple de la station extensive par lagunage de Jablines).</p>		
Gestion responsable de l'eau dans les lycées: contrôle des branchements sur deux bassins versants test	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires	
<p>Compte tenu des objectifs de la région en termes de gestion de l'eau, transcrits dans des contrats de bassin, la mise en conformité des branchements assainissement et eaux pluviales des EPLE reste un enjeu concret.</p> <p>Un premier périmètre de contrôle est donc envisagé sur 1 ou 2 bassins versants « test » avec le phasage suivant :</p> <p>Etape 1 : Diagnostics</p> <p>La sous direction « Maintenance » de l'Unité Lycées établira avec un-ou deux syndicats « test » un cahier des charges type, pour envisager une convention définissant le cadre administratif, juridique et financier dans lequel ces diagnostics seraient effectués.</p> <p>Etape 2 : Etude et travaux</p> <p>Au vu des résultats des diagnostics, la procédure de mise en œuvre des travaux appropriés est à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit pour intégrer les préconisations aux opérations en cours de programmation - soit pour mener des opérations spécifiques de mise en conformité. <p>Le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur cette action est à définir en lien avec le service Patrimoine et ressources Naturelles de l'UAD.</p>		

Gestion responsable de l'eau : mise en œuvre de l'objectif « Zéro Phyto » sur les propriétés régionales	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<p>1. avec les lycées pilotes « Eco-responsables » travaillant sur les thèmes «gestion de l'Eau» et «Biodiversité».</p> <p>L'adhésion d'usagers motivés permettra en effet d'engager progressivement d'autres établissements, par la valorisation d'actions significatives non seulement au niveau écologique, mais aussi au niveau économique, technique, et ergonomique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • retour d'expérience des agents techniques et gestionnaires : promouvoir les retours d'expérience positifs pour la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Phyto », notamment par les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupement de commande pour l'achat de produits d'entretien non polluants ➤ Traitement écologique des bacs à graisse par action de bactéries ➤ Gestion alternative des espaces extérieurs (plan de gestion différenciée, désherbage thermique, repérage de friches, paillage, etc.) <p>Les conventions régionales telles que celles avec les structures gestionnaires comme le SEDIF (Orge et Yvette) et Aquibrie (centre Seine et Marne) prévoient déjà un accompagnement-formation sur les questions de Zéro Phyto notamment.</p> <p>Profiter de ce cadre pour proposer aux lycées éco-responsables et golfs concernés par le périmètre d'Aquibrie une formation au Zéro Phyto (diagnostic, plan de gestion)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Natureparif pourra jouer un rôle de conseil et compléter la formation proposée sur la question du Zéro Phyto./ renforcer le cas échéant cet axe de la formation dispensée aux agents des lycées gérant leurs espaces extérieurs en régie. • Profiter des prochaines rencontres lycées éco-responsables pour informer/ motiver sur ces questions de Zéro-Phyto les lycées concernés et les inciter à les ajouter dans leur plan d'actions • Proposer aux lycées éco-responsables de centrer leur film 2013-2014 sur la question du Zéro Phyto <p>2. s'assurer de la prise en compte de cet engagement régional dans les contrats de gestion des espaces extérieurs des lycées.</p> <p>3. généraliser aux autres lycées selon un calendrier à organiser</p> <p>4. BPAL : travail de sensibilisation avec les gestionnaires des 4 golfs concernés sur ce thème.</p>	
Maîtrise de l'eau dans les lycées éco-responsables	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<p>L'accompagnement des lycées éco-responsables engagés sur le thème « Gestion de l'eau » permettra de mieux connaître, analyser et maîtriser la gestion de l'eau sur tout le site de l'établissement concerné, mais aussi de prendre conscience des enjeux amont (approvisionnement) et aval (traitement).</p> <p>Des actions seront menées tant vis-à-vis de la consommation d'eau potable, que de la valorisation de la ressource en eau pluviale sur le site : installations test d'appareils hydro-économiques, de comptage et de récupération d'eau pluviale.</p> <p>Cette thématique est suivie en lien avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et son dispositif éducatif « Classes d'eau ». En partenariat avec cet organisme, il est envisagé d'ici 2015 un focus sur la gestion de l'eau dans les lycées professionnels du bâtiment, en lien avec les enseignements sur ces filières de futurs acteurs de la construction.</p>	

Objectifs des documents-cadres de référence	
SDAGE	ramener 2/3 des masses d'eau de surface + 1/3 eaux souterraines à un bon état écologique d'ici 2015.
politique régionale de l'eau juin 2012 + lien avec le PRC	Eco-conditionnalité des aides régionales à l'assainissement, en demandant la signature de la charte régionale biodiversité et le Zéro-Phyto dans les 3 ans. Favoriser la gouvernance pour aboutir aux solutions les plus durables dans un cadre consensuel, de protéger la ressource, de retenir et d'infiltrer les précipitations en désimperméabilisant la ville, de développer l'utilisation de la ressource pluviale pour les usages non potables, de remettre l'eau et la nature en ville et de poursuivre les efforts de prévention et de traitement des pollutions aquatiques
Charte Régionale de la Biodiversité	Objectif zéro phyto http://www.chartebiodiversite-idf.fr/
Contribution aux finalités du Développement Durable	
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Déchets – Fiche 1		Janvier 2014
Prévention et gestion des déchets des sites régionaux		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter le nombre de postes de travail ayant accès au tri sélectif ➤ Augmenter la collecte de papier par poste de travail (en qualité et en quantité) et se doter du suivi ad-hoc ➤ Réduire la consommation de papier sur les sites régionaux pour atteindre 25 % de réduction par rapport à 2011 (objectif consommation 20 750 000 feuilles A4) ➤ Engager un total de 35 lycées sur la thématique déchets dans la démarche éco-responsable, avec au moins 18 sur des actions de compostage et 23 sur le gaspillage alimentaire ➤ Mise en œuvre des préconisations et plans d'actions déchets sur au moins 3 BPAL 	
Contenu de l'action		
Prévention et gestion des déchets sur les sites administratifs		<input checked="" type="checkbox"/> Région <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>La mise en œuvre du plan d'actions élaboré suite au diagnostic 2010 va continuer.</p> <p>Pour 2014, un focus particulier est apporté sur la gestion durable des imprimantes, copieurs, papiers et consommables dans les sites administratifs</p> <p>Une action concertée DSI / UPMG / UAD est engagée pour une meilleure gestion des imprimantes et copieurs dans les sites régionaux, y compris en ce qui concerne la gestion du papier et des consommables, dans un double objectif de réduction des consommations et réduction du nombre d'imprimantes individuelles.</p> <p>Il existe actuellement de nombreuses raisons d'avoir une imprimante individuelle : distance élevée par rapport aux copieurs / imprimantes collectives, besoin de confidentialité, problème de fiabilité des équipements partagés... Cependant, ce système multiplie les besoins en consommables à durée de vie limitée (à cause de la forte évolutivité du marché des imprimantes individuelles et la non-compatibilité des consommables).</p> <p>Des diagnostics par site sont envisagés pour trouver les solutions techniques (ex : codes sur les copieurs, augmentation du nombre d'imprimantes en réseau, meilleure articulation avec le service reprographie...) qui peuvent permettre de réduire cette dépendance aux équipements individuels. Ces préconisations pourront être appliquées dans un premier temps sur des sites pilotes.</p> <p>Le déménagement prochain de l'UAD sera une opportunité d'utiliser le nouveau site comme site pilote pour cette action.</p>		
Plan d'accompagnement de la gestion des déchets des BPAL		<input checked="" type="checkbox"/> Région <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires
<p>Les bases de plein air et de loisirs franciliennes ont un rôle important à jouer en matière de développement durable. Pour cette raison, elles se doivent aussi d'être exemplaires dans leurs pratiques quotidiennes. Après un premier état des lieux de la production et de la gestion des déchets sur les différents sites, un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des sites et deux bases de plein air et de loisirs ont également pu bénéficier d'un diagnostic approfondi.</p> <p>Des pistes d'actions sur trois ans ont été définies et des groupes de travail ont été mis en place pour</p>		

échanger avec des experts autour de problématiques communes à plusieurs sites. L'objectif était de fixer de grandes orientations régionales, assorties de préconisations, base par base, visant à généraliser les bonnes pratiques et à optimiser la gestion des déchets.

Ces actions doivent maintenant être mise en œuvre, comme par exemple la mise en place du tri sélectif sur les bases, et des réunions thématiques seront organisées avec les bases. Une petite mission d'expertise pourrait être lancée afin d'accompagner les bases sur des besoins bien spécifiques.

Améliorer la valorisation des déchets et équipements des lycées Région Partenaires

Le marché spécifique à la collecte et au traitement des DEEE s'arrête début 2014 et ne sera pas renouvelé sous cette forme. Désormais, la récupération des DEEE se fera via les marchés d'achat (clause de reprise)

Conformément à la directive de 2008 sur les déchets et au Grenelle de l'environnement, une réflexion est actuellement menée au sein du service TICE Equipement sur le thème du cycle de vie des équipements pour favoriser leur réemploi, leur réutilisation, leur valorisation et leur recyclage



Accompagnement des lycées éco-responsables sur des projets tri et prévention des déchets

Région Partenaires

Les établissements engagés dans la démarche lycées éco-responsables qui mettent en place un projet de tri et de prévention des déchets bénéficient d'un accompagnement personnalisé et adapté à leur projet.

La customisation de ramettes de papier, le tri des piles, des cartouches d'imprimantes, des canettes, la suppression des gobelets ou encore la création d'une borne interactive sont d'autant de projets qui ont pu être accompagnés dans les établissements. Au delà de la mise en œuvre du tri du papier, des projets plus spécifiques et adaptés à des filières spécialisées des lycées ont pu être accompagnés et développés comme le tri des déchets générés par les formations de la filière automobile.

L'accompagnement vise à suivre individuellement les lycées, il se traduit sous forme de visites, d'échanges téléphoniques et mails avec les interlocuteurs des lycées. Il porte sur l'appui à la mise en place du comité lycée éco-responsable, l'aide à la réalisation du diagnostic, la définition du plan d'actions et du calendrier de mise en œuvre. Un accompagnement pour la mise en œuvre des premières actions est ensuite réalisé et des sessions de sensibilisation et mobilisation en interne de l'ensemble des parties prenantes sont organisées.


La première expérimentation a permis d'accompagner 12 lycées. Entre 2013 et 2015, 35 nouveaux établissements sont accompagnés sur la thématique des déchets dont certains bénéficient également d'un accompagnement sur le gaspillage alimentaire et/ou le compostage.

De manière générale, un des principaux facteurs de réussite qui a pu être identifié est la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, en interne au lycée comme en externe. Il est en effet capital pour la réussite et la pérennisation des projets que tous les agents impactés soient associés le plus en amont possible à la mise en place de l'action. Les lycées ne doivent pas hésiter à rencontrer et associer à leurs projets des partenaires externes, notamment la collectivité territoriale en charge de la collecte des déchets de l'établissement. Pour certains projets, les collectivités ont pu fournir du matériel (composteurs) et proposer l'intervention de leurs agents pour des sensibilisations ou pour le suivi de certains projets de l'établissement (ambassadeurs du tri, maîtres composteurs, ...).

Outre la démarche des lycées éco-responsable sur la prévention et le tri des déchets, des établissements développent des actions concrètes sur la gestion des déchets et des actions de sensibilisation à destination des jeunes.

Dans l'objectif de capitaliser et généraliser l'expérimentation, un guide « Mon lycée éco-responsable », qui comporte 20 fiches sur la thématique prévention et gestion des déchets, dont une sur la mise en œuvre du compostage et une autre sur les actions de mesure et de lutte contre le gaspillage alimentaire, a été créé. Ce guide est mis à jour et alimenté par les expériences des nouveaux lycées engagés.

Indicateurs de suivi				
Indicateurs	2011	2012	2013	Objectif 2015
Papiers collectés sur les sites administratifs (kg par poste de travail)	En cours			A finaliser
Nombre de postes de travail des sites administratifs ayant accès au tri sélectif du papier	En cours			A finaliser
Consommation de papier des sites administratifs (en milliers de feuilles A4)	27 677	22 890	En cours	20 750
Nombre de lycées pour lesquels les DEEE sont collectés	333	302	346	N/A
Total de DEEE collectés sur les lycées (Tonnes)	434	358	420	N/A
Nombre de lycées éco-responsables engagés sur la thématique « déchets »	12	12	35	35
Objectifs des documents-cadres de référence				
Grenelle 2	Augmenter le recyclage matière et organique : taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés, ce taux étant porté à 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises hors BTP, agriculture, industries agroalimentaires et activités spécifiques Diminuer de 15% d'ici à 2012 la quantité de déchets partant en incinération, en enfouissement et en stockage			
Projet de plan national de prévention des déchets (2014-2020)	En cours de consultation Objectif de réduction de 7 % des déchets ménagers et assimilés à horizon 2020. Les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts...) seront maintenant pris en compte dans l'objectif En complément, l'ADEME propose un objectif de réduction de « - 10% » pour les déchets des activités économiques			
Conférence environnementale	La feuille de route fixe un objectif ambitieux de réduction de moitié de la mise en décharge en 2020			
PREDMA	D'ici 2019, développement des capacités des installations: 5,6 M tonnes en 2012 Baisse de 50 kg/hab/an sur les DMA entre 2005 et 2019 Respect du plafond de capacité d'incinération et plus de création de capacités de stockage			
PREDD	D'ici 2019, développement des capacités des installations près de 1million de tonnes			
Contribution aux finalités du Développement Durable				
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
	<input type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains			
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération			
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			

Déchets – Fiche 2		Janvier 2014
Lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des biodéchets		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engager un total de 35 lycées sur la thématique déchets dans la démarche éco-responsable, avec au moins 18 sur des actions de compostage et 23 sur le gaspillage alimentaire ➤ Mettre en œuvre annuellement 1 ou plusieurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants des sites administratifs où c'est envisageable 	
Contenu de l'action		
	Renforcement de la prise en compte du gaspillage alimentaire dans la thématique « déchets » des lycées Eco-responsables	<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<p>A la cantine, le gaspillage se répartit sur trois postes: les restes de préparation, les excédents de production non servis et les restes de plateaux qui correspondent aux denrées servies mais non consommées par les convives.</p> <p>Le plan régional de lutte contre le gaspillage alimentaire adopté en avril 2013 est venu renforcer l'ambition de l'action engagée dans le cadre du PREDIF et de la démarche lycée éco-responsable. Il donne des objectifs ambitieux en termes d'établissements à mobiliser. Pour 2013 à 2015, 23 lycées seront donc accompagnés sur ce sujet par un marché d'assistance spécialisé, dont au moins deux par département.</p> <p>L'accompagnement proposé se divise en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première mesure du gaspillage lors d'un service et élaboration du plan d'actions ; - Mise en œuvre des actions, de natures diverses (concours « zéro gaspi », campagne de communication au sein du lycée, présentation des fruits et légumes de saison, stands du rab, ...). En parallèle, un travail est effectué avec les équipes de cuisine pour ajuster au mieux les quantités préparées ; - Seconde mesure du gaspillage permettant d'évaluer l'impact des actions mises en place, et perspectives d'amélioration. <p>Une mutualisation des retours d'expériences avec les Conseils Généraux sur les collèges, les CFA, les universités et les collectivités territoriales pour les écoles est également prévue (organisation de matinées d'échanges notamment). Enfin une action sur la mise en place de don alimentaire sur certains lycées pilotes sera également réalisée ainsi que le test d'outils pédagogiques (ex : kit popote minute)</p> <p>L'objectif des mesures de gaspillage réalisées dans les lycées éco-responsables engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire est avant tout un objectif pédagogique : il s'agit de faire prendre conscience aux équipes de cuisine, comme aux convives des facteurs de gaspillage et de sa réalité. Une extrapolation à l'ensemble des établissements est d'autant plus difficile que la situation de chaque lycée est particulière et de ce fait les marges de réduction du gaspillage différentes.</p> <p>Il est cependant difficile de généraliser ces mesures à tous les EPLE, car chaque demi-pension présente des caractéristiques de fonctionnement propres (nombre de jours d'ouverture, taux de fréquentation, qualité des repas servis, bornes de réservation ou pas, achat ticket ou inscription au forfait, participation à un groupement d'achat.....) qui influencent le gaspillage alimentaire, et les résultats obtenus sur les lycées expérimentateurs restent très contrastés.</p> <p>La motivation des lycées reste par ailleurs un facteur essentiel compte tenu du surplus de travail et d'investissement des enseignants pour l'accompagnement des élèves.</p> <p>Parallèlement à l'action menée sur les lycées éco-responsables, plusieurs autres pistes de réduction du</p>		

gaspillage alimentaire seront engagées à court terme sur un périmètre élargi d'établissements: sensibilisation du public mais également formation des chefs de cuisine -qualité des repas servis, ajustement des commandes, guide de bonnes pratiques à l'attention des chefs de cuisine, réflexions sur l'organisation des modalités de service, présentation des pains, etc....



Mise en place du compostage autonome dans les lycées

Région Partenaires

Dans la continuité de l'accompagnement des lycées éco-responsable sur la thématique des déchets, des lycées sont accompagnés dans la mise en œuvre du compostage autonome quand les conditions de faisabilité et d'engagement de la part de l'établissement sont réunies.

Tous les lycées engagés sur la mise en œuvre du compostage sont, au préalable, accompagnés pour lutter contre le gaspillage alimentaire afin de réduire les quantités de biodéchets à composter.

Au-delà du compostage pédagogique, les projets des lycées concernent le compostage de l'ensemble des biodéchets produits par l'établissement : déchets verts, restes de préparation, les excédents de production non servis et les restes alimentaires de plateaux des convives.

Une estimation du gisement de déchets verts et de biodéchets alimentaires est d'abord réalisée puis des solutions techniques, organisationnelles et logistiques sont proposées pour la mise en place du compostage dans l'établissement : choix de l'équipement, du lieu d'implantation, répartition des tâches,

En général, les projets montent en puissance de manière progressive. Dans un premier temps, seuls les déchets verts et les restes de préparation sont compostés. Puis le projet est étendu aux restes de plateaux ce qui nécessite la mise en place du tri en fin de chaîne à la cantine.

La communauté scolaire (élèves, professeurs, agents techniques et administrative) est impliquée à différentes étapes du projet. Ils peuvent par exemple réaliser des pesées de déchets, participer à la conception, à la fabrication du composteur ou encore à la récolte et à l'utilisation du compost mûr dans le cadre d'ateliers jardinage.

La première expérimentation a permis d'accompagner 6 lycées. Entre 2013 et 2015, 18 nouveaux lycées seront accompagnés pour mettre en œuvre le compostage autonome.

Tout comme le gaspillage alimentaire, il est difficile de généraliser ces actions à tous les lycées. La solution proposée pour la mise en œuvre du compostage tient compte de plusieurs paramètres comme la configuration, l'organisation du lycée pour arriver à une solution personnalisée.

Néanmoins, un recensement des actions de mise en œuvre du compostage dans les lycées a été réalisé en 2013, il s'avère qu'en plus des lycées engagés dans la démarche lycées éco-responsables, près de 30 établissements mettent en place des actions de compostage autonome à des stades plus ou moins avancés en Ile de France.

En complément, un guide opérationnel, à destination des agents de l'unité lycées, sera élaboré sur la prise en compte de la problématique des bio-déchets lors des opérations de travaux des lycées (construction, rénovation ou travaux des cuisines).



Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les sites régionaux

Région Partenaires

Il est proposé d'identifier les facteurs de gaspillage alimentaire sur la restauration collective du siège et sur l'organisation d'événements et les leviers d'actions possibles : modalités de commandes en amont, amélioration des clauses des marchés, faisabilité des dons alimentaires.

En parallèle, sur le modèle de ce qu'il est prévu pour les lycées, il est proposé de réaliser une action de sensibilisation en trois étapes sur les sites régionaux :

- Première mesure du gaspillage lors d'un service et élaboration du plan d'actions ;
- Mise en œuvre des actions, de natures diverses (concours « zéro gaspi », campagne de

<p>communication sur le site, présentation des fruits et légumes de saison, stands du rab, ...). En parallèle, un travail est effectué avec les équipes de cuisine pour ajuster au mieux les quantités préparées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Seconde mesure du gaspillage permettant d'évaluer l'impact des actions mises en place, et perspectives d'amélioration. <p>Enfin, notamment dans le cadre de l'Année Européenne 2014 de lutte contre le gaspillage alimentaire, il est proposé d'intégrer la sensibilisation au gaspillage alimentaire, dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le modèle d'invitation aux événements de la Région avec repas, pour sensibiliser les participants ➤ Le modèle de formulaire de commande de traiteur, pour sensibiliser les organisateurs à la question du dimensionnement des commandes 			
Indicateurs de suivi			
Indicateurs	2011-2013	2013-2015	Objectif 2015
Nombre de lycées éco-responsables engagés dans une démarche de compostage	6	18	18
Nombre de lycées éco-responsables engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire	7	23	23
Objectifs des documents-cadres de référence			
Plan régional de lutte contre le gaspillage alimentaire	Soutenir la démarche nationale Faire du Conseil régional une institution exemplaire Encourager les collectivités infra-régionales		
PREDMA	Doublement d'ici 2019 des quantités de compost produites : cet objectif inclus le développement du compostage de proximité partagé ou autonome		
Contribution aux finalités du Développement Durable			
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		
	<input type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains		
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération		
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		

Energie Climat – Fiche 1		Janvier 2014
Améliorer le bilan carbone de l'institution régionale et compenser les émissions de gaz à effet de serre de la Région		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Abaisser de 20% les consommations d'énergie en internalisation des contrats énergie et exploitation des lycées (gaz), hors intervention sur le bâti. ➤ Réduire de 5 % les consommations électriques sur les sites régionaux par des comportements plus sobres 	
Contenu de l'action		
Bilan carbone régional		▣ Région ▣ Partenaires
<p>En Île-de-France, le bilan des émissions de GES publié en juillet 2010, sous la forme d'un livre vert pour les émissions du territoire et d'un Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » pour les émissions de l'institution régionale doit être actualisé.</p> <p>La Région Île-de-France souhaite aller plus loin dans sa démarche d'évaluation des émissions de GES et va donc élargir les périmètres d'analyse afin d'être la plus exhaustive possible dans l'évaluation des émissions de GES. L'étude devra donc permettre la mise au point d'une méthode d'évaluation des 3 scopes, à savoir les émissions directes et indirectes, sur les périmètres « territoire » et « patrimoine et compétences ». A l'heure actuelle, seuls les scopes 1 et 2 sont obligatoires, et la méthodologie du scope 3 étant complexe à mettre en place.</p> <p>La réflexion sur la stratégie climatique des lycées et BPAL se poursuit également avec le lancement d'une étude afin d'identifier les pistes d'actions complémentaires permettant d'atteindre le facteur 4 avant 2050.</p>		
Emissions indirectes et outil d'aide à la décision Mettre en place un support à l'évaluation carbone des achats		▣ Région ▣ Partenaires
<p>Cette action est à lancer en même temps que la révision du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). En effet, la mise en place d'un tel outil gagne à s'appuyer sur un bilan de l'impact des achats de l'institution qui n'a pas encore été réalisé.</p> <p>La prise en compte de l'impact carbone de la commande publique n'en est néanmoins qu'à ses débuts. La construction de bâtiments, les achats de véhicules ou de services énergétiques sont des leviers déjà utilisés comme leviers des achats éco-responsables. Le maniement de l'indicateur carbone dans les achats publics doit être affiné techniquement et sécurisé juridiquement.</p> <p>Les agents qui ont à instruire des dossiers de demandes de subvention, à lancer des marchés publics, à créer ou à rénover de nouveaux dispositifs sont souvent démunis pour évaluer la performance carbone engendrée. Un outil d'aide à la décision devrait être développé pour permettre l'évaluation carbone des projets. Cet outil pourrait se composer de deux volets : une interface Intranet permettant d'accéder à des informations ou d'obtenir des bases de calculs et une ressource en ligne permettant de répondre dans des délais courts à des questions.</p>		
S'adapter au changement climatique		▣ Région ▣ Partenaires
<p>Une synthèse des connaissances actuelles sur les enjeux de l'adaptation et leurs potentielles conséquences a été réalisée et présentée en février 2013. L'adaptation est un volet obligatoire des PCET. Au premier semestre 2014 sera présenté le 5^e rapport du GIECC sur l'adaptation au changement climatique qui confirmera l'effectivité des impacts climatiques et la nécessité de s'y préparer. La Région engagera en 2014 et 2015 un approfondissement des mesures d'adaptation possibles sur le territoire en travaillant à la fois sur divers territoires franciliens et en examinant ses propres dispositifs.</p>		

Paris-Île-de-France accueille en 2015 la 21^e conférence des parties à la convention cadre des nations Unies sur le Changement Climatique.

La Région accompagne les collectivités dans leur démarche de lutte contre le changement climatique et depuis l'adoption du SRCAE émet des avis sur l'élaboration des PCET des collectivités obligées. Elle proposera un certain nombre d'actions afin de préparer au mieux cette conférence qui a des chances de faire aboutir un nouveau protocole de réduction des émissions à l'échelle mondiale. En effet, les collectivités ont un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique et il est nécessaire que les actions prises sur le territoire régionales soient valorisées. La préparation de cette conférence sera également l'occasion de mobiliser en interne autour des thématiques du climat.

Eco gestes en interne pour diminuer l'énergie consommée dans nos bâtiments

Région Partenaires

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées pour sensibiliser les agents à cette thématique :

- Fiches réflexes sur la veille des ordinateurs
- Guide des Eco-gestes au bureau
- Sur les sites en propriété de la Région, mise en place d'une action de sensibilisation : mesure des consommations électriques, sensibilisation sur site et affichage temps réel de la consommation.

Internalisation des contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation des lycées chauffés au gaz

Région Partenaires

Sur les 469 lycées d'Île-de-France, tous seront concernés à terme par cette action, avec la progression suivante :

- en 2013 : 240 lycées
- en 2014 : 324 lycées
- En 2015 : 412 lycées

Les lycées restant concernent des approvisionnements atypiques, pour lesquels des solutions au cas par cas seront étudiées

Dans le cadre de cette action, les contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation des chaufferies sont souscrits directement par la région et non plus par les établissements. Parallèlement, le coût du chauffage est déduit de la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées.

L'objectif est de réduire les consommations par une meilleure gestion, afin de s'inscrire dans les enjeux régionaux de réduction des émissions et de contribuer à réduire les dépenses énergétiques. L'objectif visé serait d'abaisser de 20% les consommations par ce biais, hors intervention sur le bâti.

Dans la continuité des l'action déjà engagée, le développement sera le suivant :

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, poursuite de l'internalisation au-delà des lycées chauffés au gaz :

- pour tous les lycées raccordés à un réseau de chaleur : reprise des contrats de fourniture de chaleur auprès des concessionnaires à partir de juillet 2014
- pour les cités mixtes régionales : reprise des contrats de fourniture gaz et des réseaux de chaleur après négociation avec les départements
- relance des contrats existants pour la fourniture énergétique des 277 lycées chauffés au gaz, pour la période juillet 2014 à juillet 2016 (via le groupement de commande du SIGEIF)

Le point détaillé complet du coût du gaz par rapport au tarif régulé sera réalisé à la fin du marché en juillet 2014. A noter que les tarifs régulés de vente du gaz naturel disparaîtront au 31-12-2014 pour des consommations supérieures à 200MWh, ce qui correspond aux consommations des chaufferies des lycées. Après cette date, il n'y aura plus de référence à laquelle se comparer.

En ce qui concerne l'exploitation des installations de chauffage :

Le marché comportait 8 lots géographiques avec un total de 277 EPLE sur lesquels la Région paie la fourniture d'énergie. Sept lots ont été attribués en juillet 2013, pour un total de 240 EPLE. Au 1^{er} juillet

2014, 324 EPLE seront dans ce dispositif, après intégration des Cités Mixtes Régionales -CMR- et des lycées chauffés à partir d'un réseau de chaleur. La relance concernera l'ensemble des 88 lycées parisiens, chauffés au gaz ou par réseau de chaleur urbain (y compris les cités mixtes), pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2015.

Des réunions avec l'ensemble des établissements concernés, les titulaires des marchés et la région se déroulent 3 fois par an. Il a été entériné avec les établissements le principe suivant :

- 1^{er} réunion juste après le démarrage de la saison de chauffe
- 2^{ème} réunion en pleine saison de chauffe
- 3^{ème} réunion après la saison de chauffe (bilan)

Les premières réunions se sont déroulées après le début de la saison de chauffe (novembre 2013). Les suivantes sont d'ores et déjà programmées début février 2014.

Sensibilisation et participation des usagers des lycées à la maîtrise de l'énergie

Région Partenaires

Dans les lycées éco-responsables engagés sur le thème « Energie-Climat », l'objectif est d'amener chaque composante de la communauté scolaire (direction, enseignants, jeunes, agents) à contribuer à son échelle à la maîtrise énergétique de l'établissement. Il s'agit tout d'abord de mieux connaître et analyser in situ les consommations d'énergie du lycée, et de percevoir l'impact dans le mode d'utilisation des équipements et du bâti par les occupants. Ces actions seront soutenues par l'ARENE et les services de la région, en lien avec des Agences Locales de l'Energie.

En ce qui concerne l'électricité, l'accent sera mis sur les consommations des éclairages et de la bureautique, avec la recherche d'optimisations. Des installations ponctuelles sur des zones test seront soutenues par la région pour expérimenter les possibilités. Pour les lycées éco-responsables qui ont des filières d'enseignement connexes (notamment les formations électrotechniques), les marchés de travaux comprendront l'encadrement d'élèves stagiaires par les prestataires retenus pour ces interventions.

En ce qui concerne le chauffage, un lien sera fait entre la communauté scolaire et l'exploitant missionnés par la région pour le pilotage de l'installation de l'établissement. Cette clause de communication et de sensibilisation est prévue au marché. Elle permettra aux usagers des lycées d'être tenus au courant de l'évolution de leurs consommations thermiques, et de faire part en retour de leur ressenti notamment en termes de confort. Développée prioritairement auprès des lycées éco-responsables compte tenu de leur motivation sur ce sujet, cette clause vise à être étendue progressivement auprès des lycées volontaires, en lien avec le déploiement du marché d'exploitation chauffage.

Compensation des émissions

Région Partenaires

Le PRC a renforcé les actions de compensation en soutenant l'initiative Yasuni ITT en Equateur. Le gouvernement équatorien ayant renoncé à cette démarche la Région a reporté son soutien aux Indiens de Sarayaku, voisins du parc Yasuni, qui par leur gestion du territoire qu'il occupe remplit les mêmes fonctions que le projet Yasuni. Il s'agit d'établir une convention avec le peuple de Sarayaku pour l'obtention de crédits carbone.

Ce projet fait l'objet d'une étude de faisabilité qui aboutira courant 2014 pour garantir la pertinence et la fiabilité des investissements réalisés.

La troisième étape de la compensation vers la neutralité carbone de l'institution est d'étudier la mise en place d'un mécanisme de financement sous forme d'une contribution climat énergie volontaire courant 2014. Cette étude s'élargira aux mécanismes d'épargne CO₂ tel que développé en région Bretagne.

Mise en place des plans d'actions suite aux diagnostics de performance énergétique des bâtiments des BPAL

Région Partenaires

Les bases de plein air et de loisirs franciliennes ont un rôle important à jouer en matière de développement durable. Pour cette raison, elles se doivent aussi d'être exemplaires dans leurs

pratiques quotidiennes.				
Un diagnostic des performances énergétiques a été réalisé sur 11 bases entre 2010 et 2011. Le cadre d'un programme pluriannuel de travaux portant sur l'amélioration de la performance énergétique des équipements des bases a été élaboré.				
Ces actions doivent maintenant être mises en œuvre au fur et à mesure des travaux programmés et conformément à l'application du guide Aménagement Construction Durable des bases de loisir édité en 2014.				
Optimiser les contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation sur les bâtiments régionaux, en vue de réduire les émissions			<input checked="" type="checkbox"/> Région	<input type="checkbox"/> Partenaires
En tant que propriétaire d'un patrimoine bâti, la Région passe des contrats de fournitures d'énergie et d'exploitation. Ceux-ci peuvent être optimisés sur les différents postes (P1 / P2 / P3) afin d'alléger la facture ce qui implique d'analyser à nouveau ces contrats afin de les renégocier (Adaptation de la puissance souscrite / contrat d'intéressement) et y inclure des travaux d'économies d'énergie sur les systèmes (et le bâti dans le cadre d'un CPE), et la production par énergies renouvelables afin de réduire les émissions de GES.				
Sur 3 sites, les puissances souscrites ont déjà été revues. En fonction des dates de renouvellement des contrats, cette action se poursuit. En ce qui concerne les marchés d'exploitation, le renouvellement n'est pas prévu avant fin 2014, mais à cette occasion il sera possible d'envisager l'optimisation sur les différents postes.				
Indicateurs de suivi				
Indicateurs	2012	2013	2014	Objectif 2015
Nombre total de lycées concernés par l'internalisation des contrats de chauffage	Test 14/ 469	240/469	324/469	412/469
Pourcentage de bâtiments / aménagements des BPAL utilisant le référentiel Aménagement Construction Durable dédié	-	-	En cours	100%
Objectifs des documents-cadres de référence				
Grenelle	objectif « 3x20 » : réduire les émissions de CO ₂ de 20 % d'ici 2020 pour revenir au niveau de 1990 et « Facteur 4 » : diviser par 4 les émissions globales entre 1990 et 2050			
Plan Régional pour le Climat	Adopté en juin 2011 (CR 43-11) : Mettre en œuvre 24 actions et chantiers.			
Politique Climat	Energie	Volet de lutte contre la précarité énergétique, en agissant sur la prévention et en recherchant la correction des inégalités sociales et territoriales Volet concernant la maîtrise des consommations énergétiques (en chauffage et en électricité) Développement des énergies locales, renouvelables et de récupération.		
SRCAE	Réduire de 5 % les consommations énergétiques par des comportements plus sobres			
Contribution aux finalités du Développement Durable				
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/>	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		
	<input type="checkbox"/>	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
	<input type="checkbox"/>	Epanouissement de tous les êtres humains		
	<input type="checkbox"/>	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		

Mobilité durable – Fiche 1		Janvier 2014
Inciter à une mobilité durable des personnes des biens sur les différents périmètres d'intervention		
Objectifs 2015 pour l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre le Plan de Déplacement d'Administration ➤ Elargir à la desserte cyclable des lycées (en lien avec les Plans de Déplacement des Etablissements Scolaires), forêts, bâtiments administratifs ➤ Proposer en 2014 un guide mobilité durable ➤ Prévoir au moins 1 action dans le cadre de la semaine de la mobilité 	
Contenu de l'action		
Plan de Déplacement d'Administration		<input checked="" type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aspects réglementaires : <p>Depuis 2010, les PDE sont codifiés dans le Code des transports à l'article L.1214-2 9</p> <p>La réalisation d'un Plan de Déplacement Administration (PDA) est une action qui, après avoir été inscrite dans l'Agenda 21 régional, a été reprise dans l'action 3 du Plan Régional pour le Climat adopté en juin 2011. La réalisation de plans de déplacements pour susciter les changements de comportement de mobilité constitue le défi 9 du Plan de Déplacements Urbains de l'Île-de-France (PDUIF) et figure également dans les recommandations des Ecociliens ainsi que dans les actions recommandées aux collectivités territoriales dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).</p> <p>Suite à l'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (http://www.drie.Île-de-France.developpement-durable.gouv.fr/ppa-2013-r563.html), un arrêté inter-préfectoral du 25 mars 2013 rend obligatoire l'élaboration d'un plan de déplacements d'établissement par la Région, dans lequel l'institution doit notamment réfléchir aux actions possibles en termes de plage horaires, télétravail, covoiturage, et éco-conduite.</p> <p>Le Plan de Déplacement doit prévoir des actions nouvelles ou renforcées en cas de pointe de pollution.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs du PDA : <p>La démarche est très transversale et impacte l'ensemble de l'institution régionale, et l'implication de l'ensemble des services est donc nécessaire. Le pilotage doit notamment réunir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Unité Personnel et Ressources Humaines (UPRH) pour les implications d'ordre organisationnel et l'impact sur le dialogue social : consultation des organismes paritaires..., enquête de mobilité du personnel, impacts sur le personnel du plan d'actions proposé et communication du projet, télétravail mais également politique de rapprochement domicile/travail pour les agents des lycées par le biais de la politique sociale menée en faveur des agents. Actuellement 76% des agents des lycées ont leur résidence personnelle dans leur département d'affectation professionnelle. - L'Unité Aménagement Durable (UAD) composée de la Direction de l'environnement pour les aspects de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air et développement durable, ainsi que la Direction des transports pour les aspects mobilité. Les moyens budgétaires pour le diagnostic préalable pourraient être mobilisés au niveau de l'UAD. Le montant à allouer dépend du périmètre et des moyens humains de la Région dédiés à la démarche (estimation 40 à 90 k€). 		

- L'Unité Patrimoine et Moyens généraux (UPMG) : par exemple, en ce qui concerne la flotte de véhicules Région, les équipements de sites pour la vidéoconférence, la mise en place d'un système de covoiturage pour les véhicules Région, etc...

- Les Unités opérationnelles lycées (UL) et société (US) pour la mise en œuvre sur les lycées (en lien avec les PDES) et sur les bases de plein air et de loisirs.

Un chef de projet sera désigné en 2014 pour préfigurer la stratégie de mise en œuvre : périmètre (siège, lycées, élu-es), phasage, et montage organisationnel et financier. En parallèle, un comité de pilotage inter-unités sera mis en place avec les unités concernées sous l'égide de la Direction Générale des Services. Les déménagements à venir pourront constituer une opportunité pour la mise en œuvre d'un PDA.

Jalonnement cyclable	▾	Région	▾	Partenaires
-----------------------------	---	---------------	---	--------------------

Le but est de favoriser la cohérence entre les réseaux des modes doux d'intérêt régional et les maillages locaux infra communaux, et de favoriser l'accès aux sites d'intérêt régional en mode actif (piéton ou vélo) depuis les transports en commun.

L'action en est cours sur les Bases de Plein Air et de Loisirs. A partir de cette expérience, il est proposé d'élargir la démarche amorcée sur les BPAL (mise en œuvre des travaux suite aux études) et d'étudier la faisabilité sur les différentes propriétés régionales : lycées (lien avec les PDES), forêts, bâtiments administratifs...

- Poursuite du jalonnement cyclable et piétonnier des BPAL
- Etudier la faisabilité jalonnement vélo piéton des propriétés régionales

Guide mobilité Durable	▾	Région	▾	Partenaires
-------------------------------	---	---------------	---	--------------------

Outiller les chargés de mission pour conditionner l'attribution des subventions d'investissement à la qualité environnementale des projets d'infrastructures et de dispositifs d'accompagnement et d'animation pour une mobilité durable : pour cela, produire un guide mobilité durable inspiré des guides aménagement construction durable.

Se baser sur les travaux déjà menés sur l'adaptation à la mobilité du questionnaire Eco-Région..

Identifier les interlocuteurs internes + organismes associés à inclure dans la réflexion.

Etudier la possibilité d'adapter les fiches thématiques et le tableau de bord des guides aménagement construction durable sectoriels au domaine de la mobilité et en faire un document simple et opérationnel

Renforcement de l'éco-conditionnalité des aides sur les questions de biodiversité: outillage des chargés de mission de la Région (en complément de la mise en place des guides ACD sur certains secteurs). Voir l'action sur le référentiel ACD et les guides opérationnels

Animation dans le cadre de la semaine de la mobilité durable	▾	Région	▾	Partenaires
---	---	---------------	---	--------------------

Proposer au moins une animation régionale dans le cadre de la semaine de la mobilité durable : s'appuyer éventuellement sur les organismes associés qui sont nos partenaires sur ces sujets.

Faire la promotion de l'action régionale

Objectifs des documents cadres de référence

PPA	Mesure réglementaire 1 : Obliger les principaux pôles générateurs de trafic à réaliser un plan de déplacements d'établissement
PDU : objectifs en lien avec les PDE	PDE: Inciter les entreprises à élaborer et mettre en œuvre des PDE : Objectif : 30 % des salariés franciliens (publics ou privés) concernés par PDE ou PDA d'ici 2020.
PDU : objectifs sur les parts modales d'ici 2020	Contribue à l'atteinte du facteur 4 sur la réduction des émissions de GES en 2050 : Doit permettre d'atteindre -20% GES en 2020 Dans un contexte de hausse du nombre de déplacements de +7% (démographie) : + 10% de déplacements modes actifs (+1% part modale)

	+ 20% de déplacements TC / hausse de l'offre de 25 % (+2,5% part modale) - 2% de déplacements modes individuels motorisés (-3,5% part modale)
Contribution aux finalités du Développement Durable	
Finalités	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
	<input checked="" type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
	<input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains
	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération
	<input checked="" type="checkbox"/> Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables